



Recherche-action sur les moyens de subsistance des agriculteurs et les options d'intervention de Global Water Initiative



Barrages de Niandouba et Confluent (Anambé) – SENEGAL

Rapport Final
Septembre 2013

Dr. Ibrahima Hathie, IPAR

M. Latyr Diouf, ESEA

M. Modou Diouf, UICN

M. Moussa Kama, ANCAR

Table of Contents

Sigles et Abréviations.....	3
Résumé Exécutif.....	4
Introduction	7
1. Contexte	7
2. Objectifs et méthodologie.....	8
2.1. Objectifs.....	8
2.2. Méthodologie	8
Résultats	10
3. Cadre stratégique de politique agricole	10
3.1. Un bref survol des politiques agricoles de l'indépendance à nos jours	10
3.2. L'agriculture irriguée dans les choix de politique agricole	12
4. Contexte spécifique des sites d'études	13
4.1. L'Anambé, au cœur de la Haute Casamance.....	13
4.2. La construction des barrages et la réalisation des aménagements.....	14
4.3. La mise en valeur des aménagements	15
5. Description des actifs et moyens d'existence.....	17
5.1. Typologie des exploitations agricoles.....	17
5.2. Analyse des systèmes de production.....	18
5.3. Soutiens et contraintes des actifs et moyens d'existence durable des exploitations agricoles.....	20
6. Analyse de la performance des stratégies de renforcement des moyens d'existence durable	25
7. Les aspirations et visions futures des exploitations familiales	28
8. Analyse du cadre institutionnel	30
9. Conclusions et recommandations	33
10. Recommandations à l'endroit de GWI	35
Bibliographie	38
Annexes	39

Sigles et Abréviations

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BNDS	Banque nationale de développement du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
GIE	Groupement d'intérêt économique
GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
GWI	Global Water Initiative
IED Afrique	Innovations Environnement Développement
IIED	International Institute for Environment and Development
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
NPA	Nouvelle Politique Agricole
ONCAD	Office national de commercialisation et de développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCR	Président de Conseil Rural
PADERBA	Projet d'appui pour le développement rural du Bassin de l'Anambé
PASA	Programme d'ajustement structurel du secteur agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAR	Programme national d'autosuffisance en riz
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PSAOP	Programme de services agricoles et organisations de producteurs
REVA	Plan de Retour vers l'Agriculture
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé.
SATEC	Société d'aide technique
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SOCAS	Société de conserves alimentaires au Sénégal
SOMIVAC	Société pour la mise en valeur de la Casamance
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles du Sénégal
STN	Société des Terres Neuves
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
VECO	VREDERSEILANDEN, ONG Belge

Résumé Exécutif

L'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont engagé, dans le cadre de la « Global Water Initiative » (GWI), une recherche-action dans le but de développer une compréhension commune des aspirations des différentes catégories d'agriculteurs et des contraintes imposées sur les moyens de subsistance durables et la productivité, autour des barrages de Bagré (Burkina Faso), Sélingué (Mali) et Niandouba (Sénégal). Une équipe pluridisciplinaire a conduit dans chacun des pays un processus participatif impliquant les producteurs et les autres parties prenantes autour des barrages.

Cette thématique revêt une importance particulière car elle met en exergue les investissements colossaux réalisés pour la prise en charge des défis nationaux de sécurité alimentaire, les résultats souvent décevants obtenus et les stratégies des petits producteurs qui ne coïncident pas en général avec les objectifs de politique agricole.

Au Sénégal, l'étude a fait ressortir une typologie de quatre catégories d'exploitations agricoles : i) des exploitations qui diversifient sur le plateau¹, sont bien équipées, possèdent un troupeau, peuvent mettre en valeur plusieurs parcelles aménagées, s'autofinancent grâce à l'élevage et à l'émigration ; ii) des exploitations agricoles qui diversifient sur le plateau mais disposent de peu de moyens ; iii) des exploitations regroupant en général des autochtones, sans terres sur le plateau et vivant de la monoculture du riz ; iv) une minorité de grands producteurs spécialisés dans la production de riz et disposant de moyens conséquents.

Les aménagements ont bouleversé les systèmes de production avec la place centrale occupée par le riz au détriment des cultures sur le plateau. La majorité des producteurs continuent néanmoins à diversifier les cultures (mil, sorgho, maïs, arachide, coton sur le plateau) et à pratiquer l'élevage. Le désengagement de la SODAGRI des activités de production et de commercialisation, la crise du crédit et la dégradation des aménagements menacent la stabilité de beaucoup d'exploitations agricoles. Même celles qui sont plus nanties, ont vu leurs stocks de bétail sérieusement entamés par des autofinancements peu rentables.

En analysant les moyens d'existence des exploitations agricoles autour du bassin, quelques éléments peuvent être soulignés :

- Les pratiques de gestion foncière révèlent une gestion anarchique du foncier aménagé. La SODAGRI exerce un quasi monopole sur la gestion des affectations de parcelles avec des critères non consensuels et inéquitables. En outre, il existe une anarchie dans la mise en valeur des parcelles par des non affectataires avec ou sans autorisation de la SODAGRI.

¹ Le plateau indique la zone de culture des céréales sèches (mil, sorgho, maïs, arachide, coton) par opposition aux parcelles aménagées situées dans des parties plus basses.

- Le capital humain est un facteur limitant dans la conduite des opérations culturelles sur le plateau du fait de la forte émigration des jeunes, du sous-équipement, de la qualité du sol et de la concomitance de certaines opérations culturelles. Dans les aménagements, la limite est surtout liée à l'insuffisance de la formation et par conséquent la non maîtrise des itinéraires techniques.

- La faiblesse des réseaux sociaux et les défaillances des organisations (GIE, Unions, Fédération) suscitées par l'administration caractérisent l'Anambé. Un espoir renaît avec le processus de restructuration de la FEPROBA en cours mais les obstacles sont loin d'être complètement aplanis.

- La mauvaise qualité des aménagements et des équipements agricoles exerce une influence négative sur les résultats des exploitations agricoles. Le prochain projet de réhabilitation de 3180 ha du bassin de l'Anambé que la Banque mondiale envisage de financer devrait participer à créer des conditions plus favorables de création de richesse par les producteurs.

- Dans le contexte peu favorable du bassin, caractérisé par le retrait des institutions de financement telles que la CNCAS, la plupart des gros producteurs font recours à l'élevage bovin et aux ressources des émigrés pour financer leur campagne. Par contre les moins fortunés comptent sur les petits ruminants (moutons, chèvres) pour le financement d'une parcelle pour la famille. Dans ces familles, les femmes mènent des activités de transformation de la pâte d'arachide et de riz étuvé et participent ainsi fortement au bien-être familial.

Avec les enjeux fonciers actuels et l'attrait des aménagements pour les investisseurs, les interactions entre pouvoir local, organisations de producteurs et SODAGRI revêtent un caractère particulier. L'Union du secteur 5 qui envisage de nouer des relations de partenariat avec des investisseurs à travers un accord mutuellement bénéfique, réfléchit aussi sur les moyens de mobiliser la population pour influencer sur le conseil rural. Elle est néanmoins désarmée face à la forte influence de la SODAGRI sur le foncier.

Les difficultés de production dans les aménagements traversent la vision et les aspirations des différentes catégories d'exploitations. Malgré ces problèmes, les exploitations agricoles ne voient leur devenir que dans la production de riz. Les exploitations qui diversifient et disposent de moyens souhaitent se spécialiser dans la riziculture et rêvent même de contribuer aux objectifs macroéconomiques. Celles qui diversifient avec peu de moyens, aspirent à devenir de grands producteurs de riz. Il en est de même des exploitations de monoculture du riz.

Les jeunes sont porteurs d'une vision de diversification dans le maraichage et l'élevage. Ils rêvent d'une intégration contribuant au « décollage du bassin ». Ils sont néanmoins pessimistes si des mesures radicales ne sont pas prises pour inverser la tendance actuelle caractérisée par leur exclusion des aménagements, les difficultés à émigrer et l'amenuisement du capital bovin.

Les femmes désirent produire plus de riz dans les aménagements mais elles ne comptent pas abandonner le maraichage qui leur procure des revenus à des moments cruciaux. Elles sont adeptes

d'une plus grande diversification de leurs activités et aspirent à plus de responsabilité dans les instances de prise de décision, notamment au sein des OP.

La SODAGRI joue un rôle pivot dans l'environnement institutionnel du bassin de l'Anambé. Elle souffre néanmoins d'insuffisances notoires dans la conduite de sa mission d'appui-conseil pour le renforcement des moyens d'existence des producteurs. Ces insuffisances ainsi que l'inadéquation de ses ressources humaines, les types d'objectifs poursuivis et les stratégies qui en découlent, contribuent à des résultats décevants, loin des attentes de l'Etat et des populations.

Des ONG et autres partenaires au développement, en partenariat avec la SODAGRI et la FEPROBA, contribuent à atténuer les défaillances évoquées ci-avant. Le processus de restructuration de la FEPROBA en cours est fortement appuyé par ces organisations. Les fournisseurs d'intrants sont présents mais dépendent plus des décisions de l'Etat en matière de subventions, tandis que les fournisseurs de services (crédit surtout) envisagent un retour du financement des activités de production de l'Anambé si les conditions minimales sont réunies. Le marché de Diaobé offre de multiples opportunités pour l'écoulement des produits agricoles et l'exercice d'activités non agricoles.

Pour contribuer à la résolution des problèmes évoqués, nous pouvons envisager les recommandations suivantes pour une intervention de GWI.

- Sensibiliser l'Etat par rapport au mandat et aux capacités de la SODAGRI afin d'arriver à reconsidérer la lettre de mission de la SODAGRI, à l'accompagner pour qu'elle remplisse mieux ses fonctions d'appui-conseil ;
- Engager un plaidoyer auprès du ministère en charge de l'agriculture et auprès d'autres secteurs pertinents de l'Etat pour une meilleure préparation de la campagne agricoles et une meilleure efficacité des subventions sur les intrants. Cette mission pourrait être réalisée en collaboration avec des partenaires intéressés par la problématique.
- Conduire une recherche sur les défauts de paiement et la faiblesse du capital social afin de fonder une intervention éventuelle sur des évidences.
- Tester un financement alternatif chaîne de valeurs en capitalisant les expériences menées par des projets comme l'USAID/PCE sur le riz, le mil et le maïs.
- Animer une plateforme des acteurs autour du bassin pour une coordination et une harmonisation des interventions.
- Assurer la transparence et l'animation autour de la gestion foncière des parcelles aménagées. Etablir une base de données géo-référencées des parcelles aménagées et renforcer les capacités des principales parties prenantes à son utilisation.
- Faire un plaidoyer pour une meilleure prise en compte des aspects genre, surtout en rapport avec l'exclusion des jeunes des espaces aménagés.

Introduction

1. Contexte

Situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12°5 et 16°5 de latitude Nord et 11°5 et 17°5 de longitude Ouest, le Sénégal couvre une superficie de 196712 Km² et compte une population estimée à 12 855 153 habitants en 2011, soit une densité de 65,3 habitants au Km² (ANSD, 2013). Son climat est de type soudano-sahélien caractérisé par l'alternance d'une saison sèche allant de novembre à mai et d'une saison des pluies allant de juin à octobre. La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays, passant de 300 mm au Nord à 1200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre.

Les ressources en eaux de surface sont constituées principalement par les fleuves Sénégal et Gambie ainsi que les cours d'eau de la Casamance et du Kayanga. Cet important potentiel offre des possibilités d'irrigation pour les besoins de l'agriculture, des opportunités de développement de la pêche continentale et de l'élevage. (PNIA, 2010)

Durant les deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance du Sénégal, la situation macroéconomique du pays a été caractérisée par une croissance modérée de 2,6%. Celle-ci a légèrement baissé durant les premières années d'ajustement structurel pour se situer autour de 1,8%. Au lendemain de la dévaluation du Franc CFA en 1994, l'économie sénégalaise s'est fortement bonifiée en affichant un taux de croissance moyen d'environ 5%. La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes avec un taux de croissance moyen du PIB de 3,9%. Ces taux de croissance sont d'autant plus bas que la croissance démographique affiche un taux d'accroissement moyen annuel de 2,79%. En valeur courante, le PIB est évalué à 6 767 milliards FCFA en 2011, soit un PIB par tête de 526 390 FCFA (MAH, 2005 ; SNDES, 2012 ; ANSD, 2013).

Les performances économiques du Sénégal n'ont pas contribué à améliorer de façon notable les conditions de vie des populations. Même si elle reste relativement élevée, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, avant d'atteindre 46,7%, en 2011 (SNDES, 2012).

Une caractéristique de l'économie sénégalaise est la prépondérance du secteur tertiaire dont la contribution se situe autour de 51%. Le secteur primaire qui a été pendant les premières années de l'indépendance le principal moteur de l'économie a vu sa part dans le PIB passer de plus de 20 % au cours des années 1980 à environ 15% dans la dernière décennie. Malgré la baisse tendancielle notée dans la contribution du secteur primaire, celui-ci pèse encore sur l'évolution du PIB : l'agriculture a d'importants effets d'entraînement sur les autres secteurs, notamment sur les activités de

transformation agro-industrielle, le transport et le commerce et plus de 60% de la population active vivent toujours directement de l'agriculture (Hathie et al., 2011).

Le secteur agricole fait face à d'importants défis notamment ceux liés : « à l'accès aux facteurs de production ; au faible niveau de mise en valeur des aménagements ; à la forte dépendance aux cultures pluviales ; à la non disponibilité des semences de qualité ; à l'inadéquation de la politique foncière ; à l'absence d'intégration et de structuration des filières autour de chaînes de valeur ; à l'insuffisante prise en compte des résultats de la recherche ; aux difficultés d'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés » (SNDES, 2012).

L'agriculture dispose néanmoins d'une marge intéressante d'amélioration de sa productivité. Des changements notables sont possibles dans la mise en valeur des terres arables et/ou irrigables non encore exploitées. L'augmentation de la productivité de la population active rurale, notamment celle des femmes devrait contribuer fortement à la baisse de la pauvreté rurale. Ces transformations requièrent cependant des investissements structurants (infrastructures routières, hydrauliques, énergie, services) favorisant les conditions de production et d'accès aux marchés.

2. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs

L'objectif de cette recherche-action est de développer une compréhension commune des aspirations des différentes catégories d'agriculteurs et des contraintes imposées sur les moyens de subsistance durables et la productivité, autour des barrages de Niandouba/Confluent (Sénégal), dans le contexte politique et institutionnel actuel et émergent, et identifier des options pour un engagement et des interventions ciblés par la GWI.

Il s'agit entre autres de: i) apprécier les changements dans les moyens de subsistance des producteurs depuis qu'ils ont démarré les activités de production irriguée ; ii) identifier, en rapport avec les parties prenantes, les processus et les politiques qui soutiennent ou entravent les moyens de subsistance des petits producteurs ; iii) identifier les changements organisationnels et politiques requis afin de mieux soutenir les stratégies de subsistance des petits producteurs et la production ; iv) formuler des recommandations concernant des domaines d'intervention spécifiques pour la GWI.

2.2. Méthodologie

Les enquêtes de terrain ont été précédées par un atelier méthodologique regroupant les équipes de recherche des trois pays (Burkina Faso, Mali, Sénégal) et l'équipe de supervision comprenant IED Afrique, IIED et UICN. Une visite exploratoire du site des barrages de Niandouba/Confluent a également été organisée avec l'appui du représentant du projet GWI/UICN. Elle a permis aux consultants d'identifier les acteurs clés, de les informer des objectifs poursuivis et de la méthodologie

de recherche envisagée. La visite a été mise à profit pour collecter des documents pertinents et planifier l'organisation des enquêtes de terrain.

La conduite d'une recherche action participative requiert un choix rigoureux de la zone et des unités d'étude dans la mesure où il est difficile et coûteux de couvrir à la fois une vaste étendue tout en conduisant une étude approfondie. Le choix des villages d'étude a tenu compte des critères suivants: la nécessité d'une représentation des deux rives et le besoin de couvrir les différents « secteurs », surtout ceux qui présentent une différence liée à la technologie d'irrigation (station de pompage ou groupe motopompe). Ainsi les exercices participatifs au niveau village ont été menés à Soutouré, Anambé et Mballo Counda Thierno².

Selon les objectifs visés, les enquêtes ont revêtu plusieurs formes, ont fait recours à différents outils et ont concerné des publics divers. Elles se sont déroulées en deux phases de cinq (5) jours. Durant la première phase du 11 au 15 avril 2013, les activités suivantes ont été menées :

- Des rencontres séparées avec la SODAGRI et la FEPROBA consacrées à des échanges sur l'environnement institutionnel et politique et sur les processus d'acquisition foncière ;
- Des ateliers villageois (entretiens historiques, carte sociale) avec des informateurs clé qui ont permis d'aboutir à une catégorisation des exploitations agricoles. Ces ateliers ont été tenus dans les trois villages. Le point de départ de cette typologie a été le critère de diversification.
- Organisation de focus groupe par catégorie d'exploitations dans les trois villages d'étude afin de déterminer les visions, les aspirations et caractériser les stratégies des différentes catégories.

La seconde phase s'est déroulée du 21 au 25 avril 2015 sur la base des activités suivantes.

- Des focus groupes transversaux (femmes, jeunes) ont été tenus pour apprécier les spécificités de ces groupes et recueillir leurs visions, aspirations et caractériser leurs stratégies ;
- Afin de mieux cerner l'historicité de certains événements et mettre en contexte les changements observés, des profils historiques sont dressés avec des notables.
- Des études de cas ont été réalisées par catégorie et par zone afin d'approfondir la connaissance des systèmes de production et recueillir des données chiffrées sur les activités des exploitations agricoles concernées.
- Il était prévu des rencontres avec des fournisseurs de services. Les consultants ont mis à profit le Forum sur le riz (22-23 avril 2013) organisé à l'Anambé par la SODAGRI et la FEPROBA pour non seulement assister à une partie des travaux, mais aussi rencontrer la plupart des institutions clé fournissant ou susceptibles de fournir des services aux producteurs (CNCAS, FAO, ARD Kolda, etc.).

² Soutouré regroupe des exploitants des secteurs 3 et 4 ; le secteur 3 ayant les motopompes. A Anambé, on retrouve des exploitants des secteurs 1, 2, et 4. Les producteurs de Mballo Counda Thierno exploitent le secteur G sur la rive gauche.

- Organisation d'une réunion de restitution regroupant les représentants des principales parties prenantes.

Les consultants ont également pu disposer de la base de données de l'étude VECO Sénégal sur le « Diagnostic de la filière riz dans le Bassin de l'Anambé et analyse de situation socio-économique des membres de la FEPROBA ». Enfin, les consultants ont tenu une rencontre sur les questions de gestion foncière avec les Présidents de conseil rural de Kandia, Kandiyaye et Saré Coly Sallé lors de la visite exploratoire.

2.3. Limites de la méthodologie

Une des préoccupations des consultants concerne la robustesse des résultats de la recherche action, eu égard au temps relativement court et aux biais susceptibles de fausser le processus et le contenu. Une prise de conscience de ces biais éventuels constitue un début de solution. Pour cette recherche, le biais d'attente était le principal risque encouru, du fait du contexte particulier lié à une exacerbation des difficultés (aménagements défectueux, système de financement inopérant, organisations des producteurs en crise, société d'appui conseil hors jeu), à l'intervention de plusieurs partenaires techniques et financiers (FAO, VECO, ARD Kolda, UICN, etc.) et à une volonté de relance exprimée par les pouvoirs publics. Pour minimiser le biais d'attente, les consultants ont, durant tout le processus, insisté sur les objectifs de la recherche action et les attendus en termes de plaidoyer au profit des petits producteurs.

La seconde difficulté avait trait à la « fatigue » exprimée ouvertement par des leaders paysans aussi bien lors de la visite exploratoire qu'au début des enquêtes. Selon ces derniers, il y a eu tellement d'enquêtes sans lendemain qu'ils sont fatigués de se prêter à ce jeu. L'expérience de l'équipe de consultants et les réponses franches et appropriées apportées à ces partenaires ont fait que ces derniers ont entièrement coopéré et ont été les plus décisifs en termes de participation.

Résultats

3. Cadre stratégique de politique agricole

3.1. Un bref survol des politiques agricoles de l'indépendance à nos jours

Après la brève période du début des indépendances pendant laquelle il est apparu une volonté de rompre avec l'économie de traite, les politiques agricoles post indépendance (1962-1979) ont pris une allure productiviste. C'est d'abord l'opération « productivité mil-arachide » lancée en 1964 par la société d'aide technique (SATEC) et centrée sur la diffusion d'un paquet technologique comprenant l'utilisation de semences améliorées, du semoir et de la houe attelés, et de l'engrais azoté. L'objectif était de relever la production de 25% dans le bassin arachidier en quatre ans (Faye et al, 2007). En 1968, un autre projet prend le relais dans le but de diffuser la traction bovine en l'accompagnant d'une amélioration de la fertilité des sols (fertilisation forte, chaîne de culture bovine).

Ces différentes initiatives sont accompagnées par la mise en place d'un encadrement des producteurs et la création de différentes structures : services techniques agricoles ; sociétés régionales de développement rural ; Office national de commercialisation et de développement (ONCAD), une structure tentaculaire chargée de l'approvisionnement des producteurs en intrants subventionnés et à crédit, du monopole de la commercialisation des grands produits agricoles (arachide, céréales, riz) et de l'encadrement des coopératives de producteurs ; Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS), etc.

Les politiques de développement de l'agriculture irriguée sont également au centre des préoccupations des décideurs. C'est ainsi que la SAED promeut auprès des paysans un modèle d'agriculture irriguée en motorisation complète et en double culture avec maîtrise totale de l'eau. La construction des barrages de Diama et de Manantali contribue à cette orientation. A côté du riz, l'option d'une agriculture de type industriel représentée par la CSS pour la canne à sucre, la SOCAS pour la tomate industrielle est réaffirmée. Ces modèles n'ont malheureusement pas tenu toutes leurs promesses. Les coûts des aménagements, du pompage de l'eau et des travaux motorisés à façon sont difficiles à rentabiliser sans une intensité culturale non encore mise en œuvre par les producteurs des grands périmètres aménagés. En Casamance, la construction des barrages anti sels à Guidel et Affignam visait également à intensifier la riziculture de mangrove et à diffuser des techniques de dessalement des terres. Là également, les résultats ont été mitigés.

A la fin des années 1970, l'agriculture sénégalaise est profondément plongée dans une crise en dépit des politiques productivistes menées jusque là et des énormes investissements réalisés. Les sécheresses du début des années 1970, le premier choc pétrolier et la baisse prolongée des cours des matières premières ont précipité le Sénégal dans les politiques d'ajustement structurel (1978-2000).

Dès 1980, la liquidation de l'ONCAD précipite le désengagement de l'Etat de la commercialisation des produits agricoles et de l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants. La Nouvelle Politique Agricole (NPA) élaborée en 1985 consacre le démantèlement du système d'encadrement du monde rural. Des sociétés de développement sont dissoutes (SOMIVAC, STN) et d'autres ont vu leurs missions et ressources financières fortement réduites. Le programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) parachève le désengagement de l'Etat des activités d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation.

Deux événements marquants sont à souligner : la dévaluation du FCFA en 1994 et l'entrée en vigueur du traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, notamment l'accord sur les tarifs extérieurs communs qui a pris effet en 2000. A la fin de la décennie 1990, de nouvelles orientations semblent se dessiner sous la forme d'un programme agricole élaboré avec la participation des organisations paysannes (réduction de dettes, bonification de taux d'intérêt, soutien aux prix de certains produits agricoles). Les partenaires au développement apportent leur concours et acceptent de financer des programmes dont l'objectif est de relancer la production. Il s'agit du Programme des

services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) et le programme national d'infrastructures rurales destiné à appuyer les communautés rurales dans la création d'infrastructures rurales et la fourniture de services publics de proximité aux ruraux (Faye et al, 2007).

La dernière décennie qui coïncide avec la première alternance politique du Sénégal laissait présager la prépondérance des politiques agricoles libérales. Le tableau est cependant moins tranché. La LOASP, fruit d'une large concertation entre les différentes parties prenantes, a été promulguée en 2004. Des lenteurs sont cependant notées dans l'élaboration des décrets d'application. Les premières années de cette décennie ont été marquées par des programmes spéciaux (maïs, manioc, bissap, etc.) dont l'objectif était d'augmenter la production de spéculations ciblées. Le Plan « Retour vers l'agriculture » (REVA) était initié en réponse à la vague des jeunes attirés par l'émigration clandestine.

La Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), en rapport à la crise alimentaire de 2008 a permis d'accroître les productions céréalières mais la durabilité du programme a toujours posé problème. Le programme national d'autosuffisance en riz (PNAR) à l'horizon 2012 a été loin d'atteindre ses objectifs. Une version révisée vise l'autosuffisance en 2018. Pour toutes ces initiatives, les résultats n'ont pas été à la hauteur malgré les énormes dépenses que ces mesures, souvent mal planifiées, ont occasionnées. En fin de compte, les subventions qui accompagnent tous ces programmes souffrent d'une tare congénitale : problème de ciblage, manque de transparence, défaut de planification, etc.

3.2. L'agriculture irriguée dans les choix de politique agricole

En observant la répartition des investissements agricoles selon les zones agro écologiques durant la période 1988-1996, il apparaît clairement l'option des pouvoirs publics pour l'agriculture irriguée. En effet, durant cette période, la zone du Fleuve Sénégal (37%) et la Casamance (33%) se partagent l'essentiel des flux de ressources allouées aux investissements dans le secteur agricole. Au même moment, le Bassin arachidier avec près de 60% de la population rurale reçoit un peu moins de 3% des investissements publics agricoles (MA, 2011). C'est d'ailleurs ce constat qui est à la base de l'option des décideurs de rééquilibrer les investissements publics dans le cadre du programme national d'investissement agricole (PNIA, 2010). Leur analyse présente néanmoins quelques faiblesses dans la mesure où elle est centrée sur une période relativement courte (1988-1996) et ne prend pas en compte les deux décennies 1960-1970 pendant lesquelles une bonne partie des investissements publics (sous l'influence du programme agricole) était concentrée dans le Bassin arachidier.

L'édification des deux barrages de Diama et Manantali sur le Fleuve Sénégal offre une superficie aménageable de 240 000 ha. Malgré les efforts consentis, la SAED n'a pu aménager à ce jour que 102000 ha. De même, la construction des deux barrages hydro-agricoles de Niandouba et de Confluent sur le fleuve Kayanga avec une capacité totale de 150 millions de m³ confère également à cette zone un haut potentiel de culture irriguée. Là aussi, la SODAGRI n'a pu aménager que 5000 ha

sur un potentiel de 16 000 ha. Ces différents investissements ont permis d'augmenter le pourcentage des terres irriguées qui est passé de 4 à 8% entre 1990 et 2008 (MA, 2011).

L'option pour une place plus importante à l'agriculture irriguée a été réaffirmée à travers les objectifs de la SNDES d'augmenter la production et d'améliorer la productivité agricoles à travers notamment la réalisation et la valorisation des aménagements agricoles. Cette option découle des objectifs d'autosuffisance alimentaire et des résultats assez mitigés enregistrés jusque-là. Au cours de la période 1980-2009, la croissance moyenne de la production céréalière sur la période est estimée à 2%, inférieure à la croissance de la population (2,4%). Environ 45% de la population ne disposent pas de ressources vivrières suffisantes. La production agricole nationale ne couvre en moyenne que la moitié des besoins alimentaires de base du pays (52 %). La production nationale de riz n'assure que 20 % des besoins nationaux.

Le programme d'autosuffisance en riz (PNAR) révisé prévoit des réhabilitations et des réalisations d'aménagements dans la période 2013-2018. Ainsi, il est prévu de réhabiliter 18490 ha dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) et 3180 ha dans l'Anambé. De même, il est projeté d'aménager 20500 ha dans la vallée, 10620 ha dans l'Anambé et 10200 ha dans des vallées de la région de Kolda. Le PNAR révisé³ prévoit également : i) la maintenance des infrastructures hydro agricoles dans le Delta, la VFS et l'Anambé ; ii) la mise en place de mécanismes de financement adaptés (investissements lourds, production, transformation et commercialisation) ; et iii) la définition et la mise en œuvre d'une politique de mécanisation et de modernisation de l'équipement rural (MAER, 2012).

4. Contexte spécifique des sites d'études

4.1. L'Anambé, au cœur de la Haute Casamance

Le bassin de l'Anambé est situé en haute Casamance dans la région de Kolda entre 12°20 et 13°40 de latitude Nord, 13° et 16° de longitude Ouest. La zone est drainée par la Kayenga sur 1755 km² de bassin versant et son affluent l'Anambé dont le bassin couvre une superficie de 1100 km². Du fait de ces ressources en eau, le bassin de l'Anambé présente des potentialités favorables à l'activité agricole.

Le bassin s'étale sur sept (7) Communautés Rurales de la région de Kolda dont 6 dans le département de Vélingara (Kandia, Saré Coly Sallé, Bonconto, Sinthiang Koundara, Kounkané, Ouassadou) et un dans le département de Kolda (Mampatim). La population de la zone est estimée à 112 000 habitants avec une densité relativement faible de 34 hts/km². Elle est composée en majorité de peuls (80 %), de mandingues (10 %) et d'autres ethnies telles que wolofs, diolas, soninkés, etc. (Fall et Cissé, 2011). La zone souffre d'un déficit en infrastructures sociales (santé, éducation, eau). Environ 74% des villages ne disposent pas d'écoles primaires tandis que 28% sont dépourvus de points d'eau villageois fonctionnels.

³ Matrice d'Actions du PNAR révisé (2012-2018) (Août 2012)

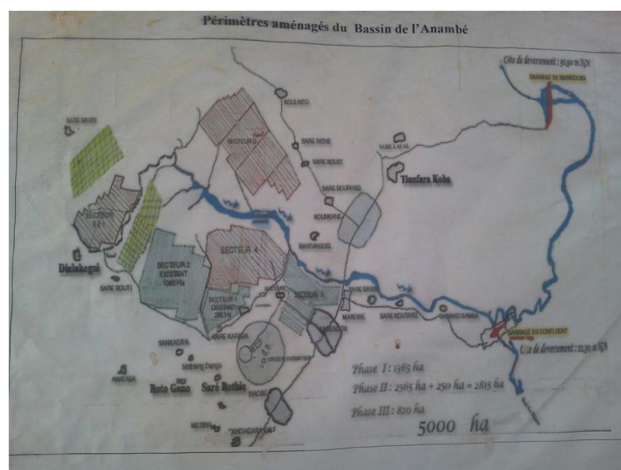
Les systèmes de production sont de type agro-pastoral extensif avec des cultures céréalières (sorgho, maïs, riz, fonio) et des cultures de rente (coton et arachide). Les aménagements ont remodelé la zone et fait que le système de culture irrigué a pris de l'importance. En plus des systèmes de culture, l'Anambé a une vocation pastorale importante du fait d'une population majoritairement Peul et de la présence de parcours naturels relativement riches. Il s'agit d'un élevage sédentaire avec des mouvements saisonniers d'animaux dans les espaces naturels voisins des villages. A côté de ces deux systèmes dominants, l'écosystème du bassin favorise l'existence d'activités d'agroforesterie. Le développement des périmètres irrigués a néanmoins entraîné une déforestation importante du peuplement forestier ; la forêt de l'Anambé et celle de Kayenga couvrent respectivement 3700 et 2500 ha (Fall et Cissé, 2011).

4.2. La construction des barrages et la réalisation des aménagements

Afin de réduire le déficit céréalier du Sénégal et d'augmenter le revenu des producteurs, à travers notamment le développement de l'agriculture irriguée, les pouvoirs publics ont pris la décision d'aménager le bassin de l'Anambé. Dans cette perspective, la Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) fut créée en 1974, sous la forme d'une société anonyme à participation publique majoritaire placée sous tutelle technique du Ministère chargé de l'agriculture. Le processus de mise en valeur de l'Anambé s'est déroulé en plusieurs phases.

La première phase qui s'est étalée entre 1982 et 1991 a vu la construction du barrage du Confluent (d'une capacité de retenue de 60 millions de m³) mis en service en 1984, la réalisation de la

première station de pompage, le chenal d'amenée, le canal principal ainsi qu'une rizerie. Au total, 1780 ha furent aménagés dont 1365 prévus pour l'irrigation et 415 ha en système pluvial⁴. Une brève phase de consolidation (1992-1993) a permis une mise en valeur effective des 1365 ha avec maîtrise complète de l'eau et la réhabilitation des infrastructures existantes⁵.



Durant la seconde phase (1996-1999), le barrage de Niandouba a été construit avec

une capacité de retenue d'eau de 90 millions de m³ ainsi que quatre nouvelles stations de pompage et leurs chenaux d'amenée. C'est également durant cette phase que la première station de pompage a été réhabilitée. D'autres réalisations concernent la construction d'infrastructures

⁴ Il s'agit du secteur 3 qui ne dispose pas de système de pompage. Ceux qui désirent irriguer leurs parcelles peuvent recourir à des motopompes

⁵ La première station de pompage affichait déjà des problèmes.

sociales, de quatre magasins de stockage de céréales, de puits modernes, de pistes et du centre de formation agricole du bassin de l'Anambé. Cette phase a consacré l'aménagement de 2815 ha de terres irriguées (voir tableau en annexe).

La phase 3 en finalisation concerne l'aménagement de 820 ha alimentés par station de pompage et 100 ha alimentés par gravité. Ces réalisations ont permis à la SODAGRI d'atteindre l'objectif de 5000 ha aménagés.

4.3. La mise en valeur des aménagements

La conception des périmètres est basée sur le principe de créer des unités d'irrigation indépendantes de petites tailles, plus faciles à gérer. Ce qui explique l'organisation en six (6) secteurs. Dans la conception initiale, trois modalités d'exploitations des parcelles rizicoles étaient prévues : i) de petites parcelles conduites essentiellement à base de travail manuel et culture attelée en complément aux cultures de plateaux; ii) de petites exploitations rizicoles de taille suffisante pour procurer des revenus satisfaisants aux familles, cultivées grâce à la mécanisation en hivernage et/ou en culture attelée en contre saison ; iii) de grandes exploitations, localisées dans les zones centrales, impossibles à cultiver sans le recours à une mécanisation lourde (SODAGRI, 1993). Ainsi, 1000 ha devaient être réservés aux petites parcelles, 3000 ha affectées aux petites exploitations rizicoles et 1000 ha destinés aux grandes exploitations.

En fin de compte, les surfaces aménagées ont été délimitées en parcelles de 1,35 ha (sauf pour le secteur 2 dont les parcelles font 1,25 ha chacune). La construction des stations de pompage permet de produire du riz en contre-saison (sauf dans le secteur 3). En hivernage, ces installations sont peu utilisées car les producteurs comptent davantage sur la pluie pour mener à bien leurs productions. Il était néanmoins prévu de recourir à l'irrigation d'appoint en cas de déficit. C'est pourquoi les producteurs versaient des avances prévisionnelles à la SODAGRI qui devaient leur retourner ces sommes si aucun sinistre ne survient. Malheureusement, des problèmes de gestion sont survenus et les producteurs n'acceptent plus de s'engager dans ces processus (Fall, 2012).

Par ailleurs, deux idées principales qui traversent le plan directeur de l'aménagement du bassin de l'Anambé (SODAGRI, 1994) continuent d'influencer la gestion des aménagements : i) Créer les conditions d'accueillir des allochtones capables de mettre en valeur les terres nouvellement aménagées ; ii) installer des fermes mécanisées d'une taille suffisante pour assurer leur rentabilité compte tenu de la texture des sols qui rend impossible l'utilisation de la culture manuelle et/ou attelée sur certaines surfaces.

La configuration actuelle de l'occupation des parcelles aménagées ne déroge pas à cette règle. L'audit des parcelles aménagées⁶ du bassin de l'Anambé réalisé en octobre 2012 fait ressortir les éléments suivants :

- La majorité des exploitants sont affectataires d'une parcelle de 1,35 ha ou 1,25 ha. Les femmes reçoivent en général une parcelle par groupe de 5 soit 0,27 ha par femme.
- Les marabouts mourides et certains grands producteurs allochtones affectataires de grandes surfaces (entre 70 et 120 ha) sont concentrés dans le secteur 2 et le secteur 5. Les sections villageoises de coopératives disposent également de grandes superficies (60 à 70 ha) dans le secteur 4. Au niveau du secteur G, il y a un agro-industriel, la SODEVOL qui a demandé 400 ha, est attributaire de 189 ha mais a exploité 247 ha en 2011. PUBLICOM est aussi affectataire de 75 ha. Seul le secteur 3, en pluvial, échappe aux grands producteurs.
- Il existe des surfaces importantes attribuées et non mises en valeur, comme le montre le tableau 1 ci-dessous. De même, du fait des difficultés techniques (défaut de planage, insuffisance et mauvaise qualité des équipements) et des problèmes d'accès au crédit, il y a une forte variabilité du nombre d'exploitants d'une année à une autre. Certains producteurs exploitent des surfaces supérieures à ce qui leur a été octroyé.

Tableau 1 : superficies exploitées et nombre d'exploitants en 2010 et 2011.

Secteurs	Nombre d'exploitants en 2010 (individuels et GIE)	Superficies exploitées en 2010 (ha)	Nombre d'exploitants en 2011 (individuels et GIE)	Superficies exploitées en 2011 (ha)
2	142	663,00	87	537,00
3	51	102,60	51	72,90
4	106	425,25	88	385,95
5	29	335,25	19	502,20
G	124	341,55	20	367,15

Source: Samaké, 2012

On voit bien que le nombre d'exploitants a fortement baissé en 2011 alors que les superficies exploitées se maintiennent. L'augmentation relative des superficies est liée à de gros producteurs dans le secteur 5 et le secteur G. Au secteur 5, deux marabouts mourides ont exploité en 2011 respectivement 227 ha et 100 ha alors qu'en 2010, ils avaient mis en valeur seulement 28 ha et 73 ha respectivement.

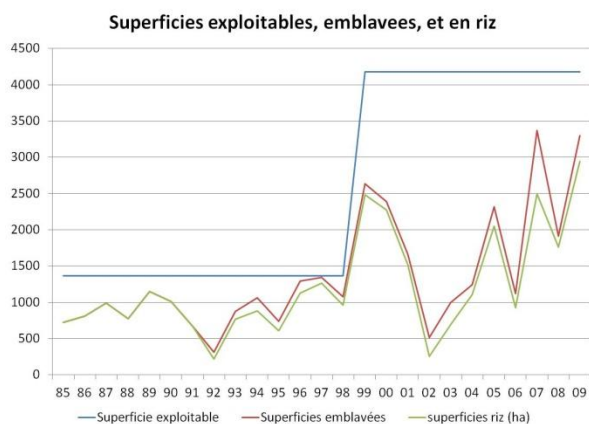
L'analyse des données de surfaces emblavées et de production dans les aménagements hydro-agricoles du bassin de l'Anambé montre une évolution en dents de scie. L'essentiel des emblavures concerne le

⁶ L'occupation anarchique des parcelles et les attributions par campagne avaient créé une situation ingérable qui a abouti à l'organisation d'un atelier sur le foncier à Kolda. A l'issue de cet atelier, une affectation définitive des parcelles a été effectuée en 2010 avec la recommandation de suivre la mise en valeur et le retrait des parcelles restées en jachère pendant deux campagnes.

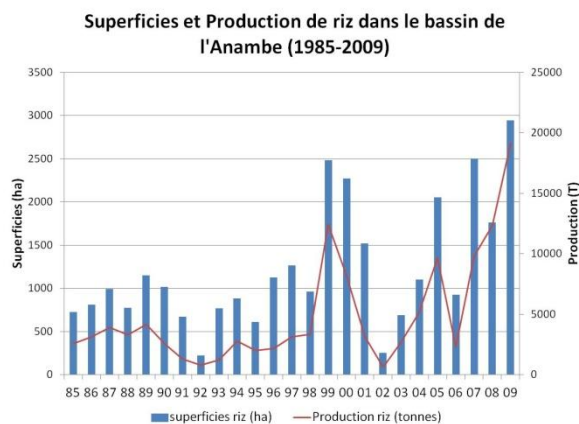
riz avec une faible diversification en maïs. Un point fondamental qui en ressort est la mise en valeur relativement faible avec une intensité culturale qui n'atteint guère 0,8. Du fait des contraintes techniques et financières, la plupart des producteurs préfèrent se limiter à la production d'hivernage moins couteuse car ne nécessitant pas l'irrigation.

L'évolution des superficies semblent suivre trois grandes périodes qui correspondent à des changements institutionnels et ou organisationnelles :

- A partir de 1985, les superficies emblavées en riz progressent, atteignent un maximum en 1989, déclinent et atteignent un minimum en 1992. Cette période correspond au désengagement de la SODAGRI de ses principales fonctions de gestion en régie.
- La fin des années 1990 coïncide avec la mise en valeur des terres aménagées de la seconde phase. Les superficies emblavées sont au maximum en 1999. Elles s'écroulent brutalement en 2002 suite à la crise du crédit puis amorcent une reprise durant la mise en œuvre du projet PADERBA.
- La mise en œuvre du programme d'autosuffisance en riz à partir de 2008/2009 explique les bonds notés dans les emblavures durant cette période.
- Les rendements dans le bassin sont assez faibles et sont estimés par Fall et Cissé (2011) à 3,12 t/ha avec néanmoins une forte variabilité à l'échelle des exploitations agricoles. Ces résultats sont en décalage avec les chiffres affichés par la SODAGRI ces dernières années, notamment le doublement des rendements entre 2007 (3,5 t/ha) et 2008 (7t/ha).



Source : SODAGRI, 2009



Source : SODAGRI, 2009

5. Description des actifs et moyens d'existence

5.1. Typologie des exploitations agricoles

La typologie des exploitations agricoles a été réalisée en fonction de deux critères principaux : la diversification des cultures et la capacité à mobiliser des ressources (troupeau, émigration, etc.). De ces critères, il ressort quatre catégories d'agriculteurs :

- i) Type 1 (diversification avec moyens): Ce sont des agriculteurs qui diversifient, sont capables de mettre en valeur plusieurs cultures sur le plateau ; ils disposent d'un équipement (paires de bœufs, houe) et possèdent en général un troupeau leur permettant de fumer leurs champs notamment de maïs. Ils peuvent également mettre en valeur plusieurs parcelles dans les aménagements en mobilisant tracteurs et moissonneuses. Ils s'autofinancent grâce à l'élevage et à l'émigration.
- ii) Type 2 (diversification sans moyens) : Ces agriculteurs diversifient sur le plateau mais ne sont pas bien équipés ; ils exploitent une faible superficie dans les aménagements. Ils ont une faible capacité d'autofinancement. C'est la majorité de la population.
- iii) Type 3 : (monoculture riz sans moyens) Ce sont des producteurs de riz piégés dans les aménagements. Ils ne possèdent pas de terres sur le plateau (en général ce sont des allochtones). N'ayant pas de troupeaux, ils ont une faible capacité d'autofinancement. Ils sont très vulnérables aux chocs, notamment l'occurrence d'une mauvaise pluviométrie.
- iv) Type 4 : (spécialisation en riziculture) Ces producteurs sont spécialisés dans la riziculture (monoculture) et disposent de moyens pour exploiter entre 10 et 100 ha et parfois plus. Ils ne sont pas nombreux. Ce sont en général des agriculteurs allochtones (marabouts, commerçants) qui sont dans cette catégorie.

Ces quatre catégories d'agriculteurs ne sont pas présentes dans tous les villages. Il y a une distinction importante entre les villages adossés aux aménagements tels que Soutouré et Anambé et d'autres qui en sont un peu distants (Mballo Counda Thierno par exemple). Dans le premier cas, le foncier disponible du plateau a été fortement amoindri par les aménagements. Il s'y ajoute une arrivée massive de producteurs allochtones attirés par la perspective de produire du riz en irrigué. Dans ces villages, l'accès au foncier du plateau est difficile du fait d'une offre réduite et d'une demande toujours croissante. Dans ces conditions, la diversification des cultures n'est possible que pour les producteurs autochtones.

Dans les villages relativement plus éloignés des aménagements, la diversification des cultures n'est pas un critère discriminant. Toutes les exploitations agricoles ont accès au plateau et peuvent dès lors produire des céréales (mil, sorgho, maïs), du coton et de l'arachide. Là, ce sont plutôt les capacités de mobiliser des moyens pour s'équiper et fumer ses champs qui différencient les agriculteurs.

5.2. Analyse des systèmes de production

Avant la réalisation des aménagements, les villages autour de l'Anambé abritaient plutôt des agropasteurs. Le système de production comprenait déjà un système de culture et un système d'élevage. Les principales cultures étaient le sorgho, le mil, l'arachide et le coton. A la fin des années

60, avec l'introduction de la houe sine, du semoir et de la charrette par l'ONCAD ainsi que la vulgarisation de la traction bovine, l'agriculture manuelle recule et les productions végétales augmentent. Grâce aux revenus agricoles, certaines exploitations parvenaient à accumuler et à accroître leur troupeau. La riziculture de bas-fonds était sous le contrôle des femmes.

Les aménagements ont bouleversé les systèmes de production et profondément modifié les habitudes alimentaires⁷. Les modalités d'exploitation en régie⁸ et les rendements appréciables ont convaincu la majorité des producteurs à s'engager dans la production rizicole d'autant que l'essentiel des opérations étaient assurées par la SODAGRI. Le producteur était au moins assuré de disposer d'un stock pouvant couvrir ses besoins en céréales et n'était pas astreint à un travail pénible car presque toutes les tâches étaient mécanisées.

Plusieurs mutations sont dès lors intervenues :

- i) Les superficies emblavées sur le plateau ont reculé parce que ces activités sont plus difficiles à mettre en œuvre, compte tenu du sol lourd et d'un équipement agricole pas toujours disponible et adéquat.
- ii) l'élevage a vu son espace vital rétréci et les habituels mouvements des troupeaux (pâturages/eau) contraints.
- iii) Les femmes sont évincées de leur monopole sur le riz et doivent négocier ferme afin de disposer de parcelles parfois dans les zones les moins favorables ; elles s'orientent vers le maraichage, essentiellement sur de petites superficies autour des cases et vers certaines activités de commerce.
- iv) Des individus venus pour les travaux d'aménagement sont finalement restés. D'autres, attirés par les aménagements et les opportunités offertes, se sont installés. Ainsi s'est développée une catégorie de producteurs dont le système de production est essentiellement centré sur la monoculture du riz.

Le désengagement de la SODAGRI de la production et de la commercialisation, la responsabilisation des producteurs à travers leurs organisations, l'apparition de prestataires de services pour certaines opérations clé (façons culturales, récolte) et les difficultés de financement ont introduit de nouveaux changements dans les systèmes de production. Le bétail sert maintenant au financement de la production rizicole de sorte que ceux qui possèdent un troupeau ont plus de possibilités d'emblaver des parcelles de riz. C'est aussi l'élevage qui a permis à certaines exploitations agricoles de faire émigrer certains de leurs membres jeunes vers l'Europe, en particulier vers l'Espagne et l'Italie. Les premières exploitations à s'engager dans ces aventures ont eu des retombées importantes. Les envois

⁷ Plusieurs chefs de familles ont indiqué qu'ils ne peuvent plus abandonner le riz car leurs enfants ne connaissent que cette céréale alors que traditionnellement les plats étaient à base de sorgho et de maïs

⁸ La SODAGRI met à disposition les intrants, s'occupe du travail du sol, assure l'encadrement, offre un usinage du paddy, garantit l'achat de la totalité de la production et le paiement du crédit en nature.

financiers des émigrés renforcent les différenciations entre exploitations de la zone car celles qui ne disposent ni de troupeau, ni d'émigrés, s'enfoncent davantage dans la pauvreté.

Une autre tendance visible, c'est le recours accru aux activités du plateau en réponse à la crise du crédit et au désengagement de la SODAGRI. Là aussi, s'en sortent seulement les exploitations agricoles de type 1, équipées et capables de mobiliser une main d'œuvre indispensable pour certaines opérations culturales. Les exploitations agricoles de type 2 parviennent difficilement à accroître leurs superficies sur le plateau, d'une part du fait du sous-équipement et des difficultés d'accès aux intrants, d'autre part des exigences en main d'œuvre pour prendre en charge de larges superficies. Les agriculteurs allochtones, même s'ils le désirent sont confrontés à l'inaccessibilité au foncier⁹.

Le maraichage a pris de l'importance et est pratiqué principalement par les femmes et les jeunes. Les femmes le pratiquent en hivernage au sein même des concessions tandis que certains jeunes profitent de l'eau qui stagne dans les dépressions créées durant la réalisation des aménagements. Autochtones et allochtones s'adonnent à cette activité qui génère des revenus d'appoint très intéressants. La tomate est très prisée du fait du marché offert par les commerçants bissau-guinéens.

C'est durant cette dernière période que sont apparues les grandes exploitations rizicoles, souvent sous les encouragements et la bénédiction de la SODAGRI, soucieuse d'arriver à une bonne exploitation des parcelles aménagées et à l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par l'Etat. En plus de leur capacité financière, ces producteurs sont en général bien équipés ou peuvent facilement mobiliser des tracteurs et moissonneuses grâce à leur réseau. Ce sont les seules à opter pour une spécialisation dans le riz.

5.3. Soutiens et contraintes des actifs et moyens d'existence durable des exploitations agricoles

- *Le capital naturel : une gestion anarchique du foncier aménagé*

Parmi les capitaux naturels, le foncier joue un rôle de première importance pour les producteurs du fait de son incidence directe sur les résultats de la production et par conséquent sur le bien-être. Dans la description des systèmes de production, nous avons montré la pression sur les terres du plateau pour les villages proches des aménagements et la difficulté des populations allochtones à y accéder. Dans cette section, l'analyse se concentre sur la gestion du foncier aménagé. Le tableau 2 décrit les processus formels en parallèle avec les pratiques de gestion. Les éléments les plus saillants sont : i) la non implication des conseils ruraux et des organisations de producteurs durant la phase aménagement et en conséquence la non prise en compte de leurs préoccupations¹⁰ ; ii) le quasi monopole de la

⁹ Des fois, les terres sont disponibles mais les autochtones refusent de les céder, arguant qu'ils vont les exploiter. En général, lorsqu'ils acceptent, il est déjà trop tard (mois d'Aout), le calendrier cultural ne permettant pas une exploitation dans de bonnes conditions.

¹⁰ Beaucoup de personnes pensent que l'élevage serait mieux pris en compte si les représentants des populations étaient impliqués dans la phase aménagement. Les commissions domaniales des CR seraient également mieux informées et mieux outillées pour gérer le foncier aménagé.

SODAGRI sur la gestion des affectations de parcelles avec des critères non consensuels et inéquitables ; iii) l'anarchie dans la mise en valeur : des non affectataires exploitent des parcelles avec ou sans autorisation de la SODAGRI ; ce qui cause d'énormes dégâts aux ayant-droits.

Tableau 2: Pratiques de gestion foncière des aménagements

Phases	Aménagement	Affectation parcelles	Mise en valeur	Désaffectation et réaffectation
Processus	- Choix des sites - Etude technique - Recherche financement - Réalisation aménagements - Transfert aux CR	- Expressions des besoins (CR) - Avis technique SODAGRI - Décision affectation (CR) - Approbation du SP (avis SODAGRI)	- Exploitation (producteurs) - Appui conseil (SODAGRI) - Suivi (OP) - Evaluation annuelle : CR, OP, SODAGRI - Mise en demeure	- Enregistrement des nouvelles demandes (CR) - Evaluation mise en valeur 2 ans (SODAGRI) - Avis technique (SODAGRI) - Décision désaffectation et réaffectation (CR) - Approbation (SP)
Pratiques	- Non implication des CR et des OP - Faible prise en compte des préoccupations des communautés (élevage)	- Dépôt demandes auprès SODAGRI - Lenteur avis technique SODAGRI - Critères d'affectation non consensuels - Manque d'équité dans l'application des critères	- Autorisation mise en valeur à des non affectataires (SODAGRI) - Occupation des parcelles non mises en valeur par des non affectataires sans autorisation	- Procédure peu utilisée - Début de formalisation des outils de gestion foncière (livret foncier)

Les attributaires du foncier aménagé sont principalement des GIE familiaux et des individus. A travers des groupements féminins, les femmes bénéficient d'un nombre limité de parcelles, souvent dans des endroits pas très propices. Du fait qu'elles n'ont pas parfois la capacité de mise en valeur collective, il leur arrive de voir une partie de leurs superficies retirée. La situation des jeunes est pire : ils sont exclus du foncier aménagé¹¹. Leur seule implication résulte des activités au sein du GIE familial dirigé par le chef de ménage. Les jeunes¹² produisent plutôt sur le plateau (coton, arachide), en plus de leur contribution au vivrier familial. Ils font également du maraichage.

Les produits forestiers jouent un rôle important pour les exploitations agricoles les plus défavorisées (type 2 et 3). A plusieurs reprises, des chefs d'exploitation ont indiqué recourir à la quête de bois et de paille pour « joindre les deux bouts ». Certains ont d'ailleurs attiré l'attention sur l'impact négatif des défaillances de la production rizicole sur l'environnement, avec le déboisement qui en découle.

- *Le capital humain : un facteur limitant aussi bien sur le plateau que dans les aménagements*

Les exploitants agricoles ont reçu une formation progressive sur les pratiques culturales sur le plateau depuis le programme agricole ; ce travail a été prolongé et approfondi par la SODEFITEX dont le rôle

¹¹ Dans plusieurs villages, les jeunes accusent la SODAGRI de trouver un intérêt dans leur exclusion car celle-ci permet à ses agents de mieux manipuler les "vieux" qui ne sont pas instruits.

¹² Selon la loi sur le domaine national et les dispositions des POAS, l'héritage des terres n'est pas automatique mais en cas de décès la parcelle est retirée pour être réaffectée. Toutefois les héritiers du défunt sont prioritaires s'ils manifestent la demande.

dans l'encadrement et l'appui conseil a été salué par de nombreux agriculteurs. Par contre, dans les aménagements, des gaps importants sont décelés dans les pratiques culturales. Ces défaillances dans la maîtrise des itinéraires techniques sont dues à la forme d'intervention en régie de la SODAGRI qui n'a pas permis un accompagnement efficace des riziculteurs dont l'expérience antérieure dans cette activité n'est pas avérée, mises à part les femmes qui se sont retrouvées à la périphérie. Avec son désengagement des activités de production et de commercialisation, la SODAGRI ne semble pas avoir joué son rôle dans le renforcement du capital humain si l'on se réfère aux avis des producteurs et à l'état de connaissance générale.

Le capital humain est un facteur limitant dans la conduite des opérations culturales sur le plateau. La forte émigration des jeunes, le sous-équipement, la qualité du sol et la concomitance de certaines opérations culturales, font que beaucoup d'exploitations doivent recourir à de la main d'œuvre saisonnière si elles veulent produire. En général, ce sont celles qui ont des moyens qui parviennent à s'attacher les services de saisonniers.

- *Le capital social : des organisations « imposées » et qui rendent peu de services aux membres*

La faiblesse des réseaux sociaux est une caractéristique majeure du bassin de l'Anambé. Pour des besoins de prise en charge des fonctions économiques du bassin, les producteurs ont été incités, au moment du désengagement de la SODAGRI, à s'organiser en GIE pour l'accès au foncier et au crédit, en Union hydraulique pour la gestion de l'eau dans les secteurs, et en fédération (FEPROBA) pour servir d'interface avec la SODAGRI et l'extérieur. Plus tard, la SODAGRI créa des sections villageoises de coopératives afin de les substituer aux Unions et à la FEPROBA¹³. En plus de la compétition qui découle de cette situation entre GIE (et leurs unions) et les coopératives, règne une ambiance généralisée de méfiance mutuelle et de suspicion entre les organisations paysannes et la SODAGRI. Toutes ces organisations ont des traits communs : problèmes de fonctionnement et de renouvellement ; peu de services rendus aux membres ; peu de transparence ; prise en compte insuffisante du genre (jeunes et femmes).

Cependant, avec le sentiment largement partagée d'être volontairement écartés de la production mais aussi des centres de décision des organisations paysannes, les jeunes, jadis plus attirés par l'émigration, montrent de plus en plus d'intérêt à l'agriculture. Mais c'est une motivation qui n'est pas soutenue par l'espoir, mais par les perspectives de plus en plus incertaines de l'émigration internationale.

Aujourd'hui avec l'appui de VECO Sénégal, de la FAO et de l'ARD de Kolda, un processus de restructuration est en cours. Malgré l'apaisement que ce processus apporte aux rapports souvent heurtés entre responsables des sections villageoises et de la FEPROBA, il n'est pas encore clair qu'une solution durable et bénéfique aux producteurs à la base résulte de ce processus. En discutant avec les

¹³ Pendant longtemps, un conflit ouvert a opposé la SODAGRI et la FEPROBA. Ce conflit a eu, un moment, des ramifications nationales puisque la FEPROBA est membre du CNCR combattu à l'époque par le régime du Président Wade.

agriculteurs, on note un certain attentisme : ils appellent toujours à un retour de la période d'avant désengagement qui a dû installer un sentiment profond d'assisté.

- *Le capital physique : aménagements et équipements agricoles plombent la production de riz*

La fonctionnalité des aménagements constitue actuellement une contrainte majeure à la production de riz dans le bassin de l'Anambé. Le défaut de planage est source d'inefficacité et d'inefficience. Certaines parcelles sont dans un tel état qu'elles ont été reconquises par la végétation arborée. Les producteurs subissent de lourdes pertes du fait de l'état des aménagements. Dans certains secteurs, de mauvaises herbes ont envahi les aménagements et étouffent le riz, occasionnant une forte chute des rendements. L'absence de maîtrise de l'eau est un autre problème. L'essentiel de la production s'effectue en hivernage. Les agriculteurs sont exposés aux aléas de la pluviométrie puisque le bassin ne fait plus recours à l'irrigation d'appoint. C'est pourquoi, il n'est pas rare de voir des pertes importantes dues à l'arrêt précoce des pluies.

La mauvaise qualité des équipements agricoles (tracteurs, moissonneuses-batteuses) et leur nombre insuffisant¹⁴ contribuent à plomber les activités de production rizicole, surtout pour les groupes défavorisés. Les petits producteurs et les femmes ont déclaré en maintes occasions avoir versé le montant des frais de prestations sans bénéficier des services des tracteurs, compromettant ainsi leur saison. Lorsque les prestataires se décident, il est déjà trop tard car les parcelles sont imbibées et ne peuvent plus recevoir des tracteurs. Les prestataires privilégient les gros producteurs possédant de grandes superficies d'un tenant et qui sont plus influents.

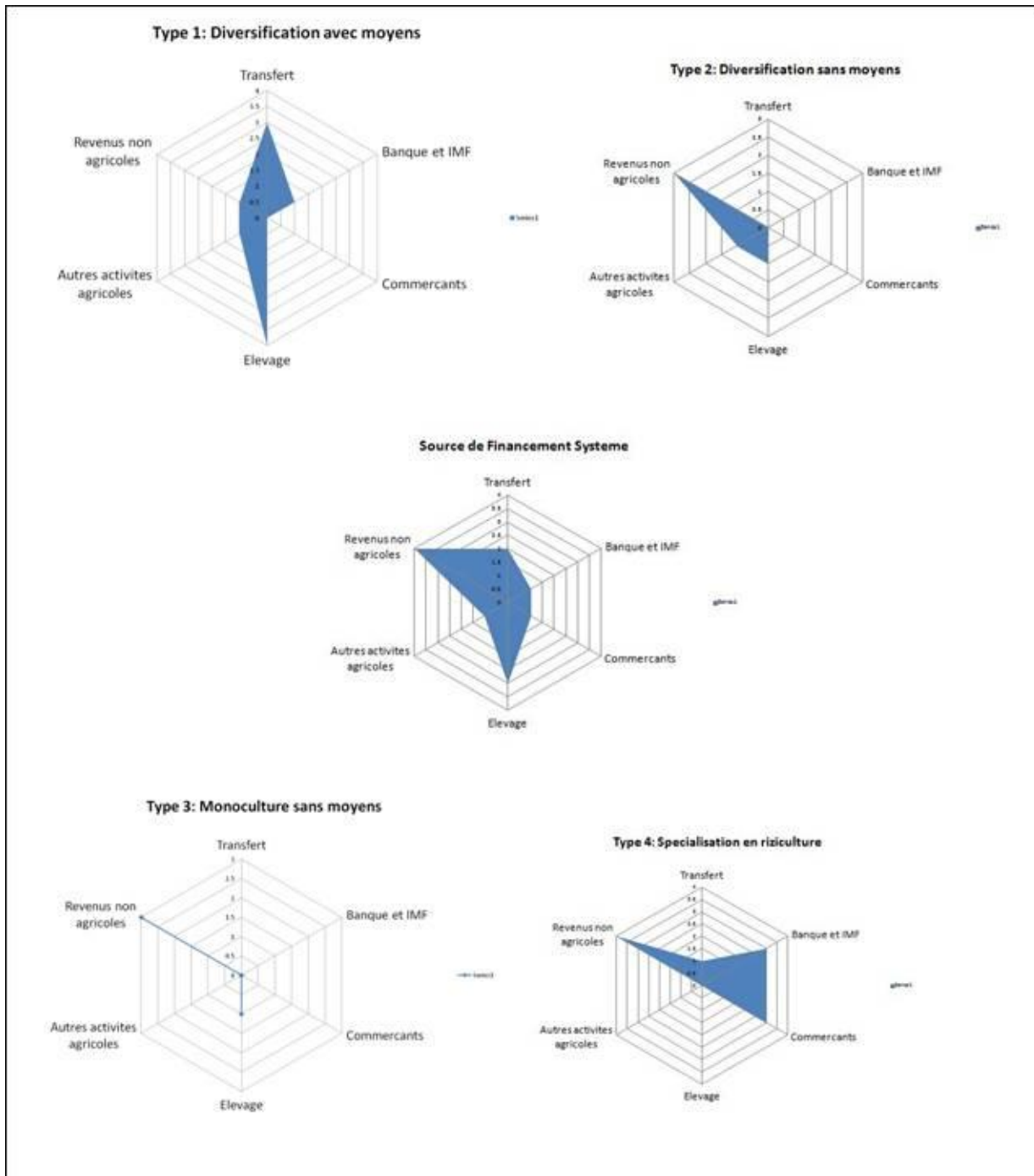
- *Le capital financier : l'élevage et l'émigration à la rescousse*

Le système de production intensif de la riziculture dans le bassin exige des moyens financiers conséquents. Cela ressort constamment des entretiens avec les agriculteurs. Malheureusement, seule une faible minorité de producteurs ont accès au financement formel (CNCAS, SFD). Le bassin est connu pour ses défauts de paiements et la plupart des institutions de financement n'acceptent plus de s'engager. Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer la situation : absence de mécanismes de suivi du crédit ; laxisme des différents protagonistes ; contraintes réelles de production et niveau élevé des risques ; mal gouvernance de la SODAGRI, etc.

Face au blocage, la plupart des gros producteurs font recours à l'élevage et aux ressources des émigrés pour financer leur campagne. Contrairement aux gros producteurs qui vendent des bovins, les moins fortunés accumulent dans les petits ruminants (moutons, chèvres) pour être capables de faire face aux dépenses de mise en valeur d'une parcelle. Pour ces exploitations de faibles revenus, les femmes jouent un rôle important dans la mesure où leurs activités de transformation de la pâte d'arachide et

¹⁴ La SODAGRI a cédé à la SOGEMA un vieux parc de tracteurs et moissonneuses qui sont entrain d'être réhabilités par les producteurs. Dans le passé, la SODAGRI n'a pas indemne de reproches dans sa gestion des équipements agricoles.

de riz étuvé (*barabara*) leur offrent l'occasion de contribuer au financement de la production de riz. Le marché de Diaobé leur facilite le commerce de ces deux produits.



Les contraintes physiques liées à la qualité des aménagements et les pertes fréquentes de production qui en résultent ont fortement entamé les troupeaux¹⁵. Les petits producteurs subissent également ces

¹⁵ Certains jeunes ont indiqué que si la tendance continue, leurs parents qui ont hérité de ces troupeaux, ne leur laisseront pas d'animaux en héritage. « Les aménagements ont mangé nos bovins », s'exclament-ils.

chocs, tombent souvent dans une insécurité alimentaire et parviennent difficilement à se relancer du fait de la faiblesse de leurs revenus.

- *Le capital politique : comment mobiliser la population pour influencer sur le conseil rural ; Interactions entre pouvoir local, organisations de producteurs et SODAGRI*

Face aux nombreux défis de mise en valeur des aménagements, le président de l'Union hydraulique du secteur 5 a décidé de s'investir pour trouver des solutions. Pour ce faire, dès sa prise de fonction en 2012, il a entamé deux chantiers : attirer l'agro-business pour un partenariat mutuellement bénéfique et redynamiser son organisation pour disposer d'une base de négociation politique. Récemment, il a négocié avec un investisseur qui souhaitait disposer de 1000 ha dans le bassin. L'offre de l'Union consistait à offrir 500 ha et à recevoir en retour la réhabilitation de 300 ha au profit des membres de l'Union, la couverture des frais de mise en valeur de 100 ha (frais de labour et engrais), la construction d'une case de santé et de la clôture d'une école. Le Président de l'Union a réuni une assemblée des populations pour faire adopter ces mesures acceptées par l'investisseur et a envoyé un rapport circonstancié au Conseil rural.

Le conseil rural a demandé l'avis de la SODAGRI qui tarde à répondre. Les leaders paysans pensent que la SODAGRI fait du dilatoire et ne veut pas donner un avis car ayant d'autres visées. Durant nos entretiens avec des responsables de la SODAGRI, il est ressorti que leur option, c'est d'orienter les grands investisseurs vers les zones du bassin les plus difficiles afin de les amener à les réhabiliter. Cette position ne prend pas toujours en compte les intérêts et les stratégies des producteurs.

A la question de savoir si le Conseil rural ne sera pas tenté de rejeter cette demande compte tenu des risques d'accaparement de terres, le président a cette boutade : « kominoote riraal waawi Uñoo kono popilaasio waawi kominoote riraal » (le conseil rural est plus puissant que l'Union hydraulique mais les populations sont au dessus). Pour lui, les conseillers ruraux penseront aux élections avant de prendre une décision. S'ils savent que la proposition de l'Union a une base populaire, ils ne prendront pas le risque de se mettre à dos une bonne partie de la population. C'est pourquoi, le président de l'Union a tenu à faire adopter le pré-accord avec l'investisseur par une grande assemblée des populations.

6. Analyse de la performance des stratégies de renforcement des moyens d'existence durable

Les stratégies actuelles sont fortement influencées par la crise du bassin. Il ressort de plusieurs commentaires que le riz est plus productif que les autres céréales. « Normalement une parcelle de riz¹⁶ seulement peut nourrir toute une famille, ce qu'aucune autre céréale ne peut garantir ». Les stratégies varient selon les catégories d'agriculteurs. Le type 1 qui diversifie et possède des moyens affiche en

¹⁶ Selon les secteurs, la parcelle de riz fait 1,35 ha ou 1,20 ha

général deux stratégies : i) l'autofinancement par le biais de l'élevage et/ou l'émigration ; ii) un recours accru aux productions sur le plateau.

Comme indiqué précédemment, le financement de l'activité de production rizicole par le biais de l'élevage présente des limites car très vite, la stabilité du troupeau est menacée par la répétition des chocs. En effet, la probabilité d'échec est très élevée du fait des risques multiformes (mauvaise qualité des aménagements, mauvaises herbes, manque de maîtrise de l'eau, insuffisance et mauvaise qualité des équipements agricoles, etc.). Le recours à l'émigration a été salutaire surtout pour les premiers à s'y engager. De nos jours, la crise financière et économique en Europe fragilise cette source de financement et rend les exploitations agricoles qui en dépendent plus vulnérables.

Par contre, la stratégie d'accroissement des surfaces et productions sur le plateau est parfaitement soutenable compte tenu de la capacité de ces catégories d'agriculteurs à assumer ces choix (équipement adéquat, prise en charge d'une main d'œuvre saisonnière, disponibilité foncière). L'intervention de la SODEFITEX, notamment à travers son programme d'équipement et de crédit, renforce les stratégies de ces types d'exploitations agricoles.

Les autres catégories d'agriculteurs, dépourvus de moyens (types 2 et 3), adoptent des stratégies de survie, afin de maintenir au moins l'existence de leurs exploitations. Les femmes jouent dans ce cadre un rôle de premier plan. Les activités de transformation (riz étuvé, pâte d'arachide) et le maraichage de case procurent aux femmes des revenus leur permettant de prendre en charge certaines dépenses vitales pour la famille. En outre, elles contribuent, grâce à une épargne sur pied (petits ruminants), au financement de la production d'une parcelle de riz. La proximité du marché de Diaobé (un débouché pour la pâte d'arachide et le riz étuvé) et la présence de commerçants bissau-guinéens (tomate) facilitent le développement de ces activités alternatives. La décision de l'ARD de Kolda d'accompagner la production de riz étuvé par la construction d'infrastructures d'étuvage du riz participe à consolider et à renforcer les moyens d'existence des femmes et au-delà ceux des exploitations agricoles.

Les options développées par les hommes sont plus problématiques. Hormis la production maraichère, les hommes sont davantage impliqués dans l'exploitation du bois et des produits forestiers. Cette activité pourrait être remise en cause du fait de son illégalité. L'autre stratégie des exploitations agricoles consiste à envoyer ses membres jeunes en émigration en Europe ou en exode dans les villes du Sénégal, en particulier Dakar. Cette stratégie a atteint ses limites avec la difficulté d'entrer en Europe et de gagner des revenus à envoyer pour soutenir l'exploitation d'origine.

Encadré 1 : Résultats économiques de systèmes de cultures (diversification sans moyens)

Producteur 1 - Anambe - Diversification sans moyens

SYSTEMES DE CULTURES			
Cultures	maïs	arachide	riz
surfaces	1	1.5	1.25
PB	75000	450000	0
CI	60000	134000	87500
VAB	15000	316000	-87500

VAB Totales	243500
Amortissements	4000
VAN	239500
salaires	0
impôts et taxes	0
Interets	0
Revenu agricole	239500
RA/Actif	79833
VAN/ha	63867
VAN/Actif	79833

Producteur 2 - Soutoure - Diversification sans moyens

SYSTEMES DE CULTURES				
Cultures	maïs	sorgho	mil sanio	riz
surfaces	1	0.75	0.5	0.5
PB	56500	33900	23200	0
CI	64000	0	0	103700
VAB	-7500	33900	23200	-103700

VAB Totales	-54100
Amortissements	1667
VAN	-55767
salaires	0
impôts et taxes	0
Interets	0
Revenu agricole	-55767
RA/Actif	-9295
VAN/ha	-20278.9
VAN/Actif	-9295

Les résultats désastreux du riz ont un impact très perceptible. Dans le premier cas, c'est l'arachide et le maïs dans une moindre mesure qui permettent à l'exploitation de dégager une VAB positive, un revenu par actif et une VAN par ha et par actif relativement bas mais positifs. Par contre, dans le second cas, les résultats du riz anéantissent les maigres scores obtenus sur les céréales. L'absence de récoltes de riz notées dans ces deux cas n'est pas une exception. Beaucoup de producteurs sont dans ce cas du fait de l'état défectueux des aménagements. (Source : enquêtes 2013)

Encadré 2 : Résultats économiques de systèmes de cultures (monoculture avec moyens)

Producteur 5 - Anambe - monoculture riz

SYSTEMES DE CULTURES	
Cultures	riz
surfaces	1.35
PB	20000
CI	36000
VAB	-16000

VAB Totales	-16000
Amortissements	0
VAN	-16000
salaires	0
impôts et taxes	0
Interets	0
Revenu agricole	-16000
RA/Actif	-8000
VAN/ha	-11852
VAN/Actif	-8000

Les résultats de ce producteur exposent aussi bien sa précarité et sa vulnérabilité. Pour survivre, il faudra nécessairement mettre en œuvre des stratégies hors agriculture (non agricole de survie)

Source : Enquêtes 2013

Encadré 3 : Résultats économiques de systèmes de cultures (diversification avec moyens)

Producteur 3 - Mballo counda - Diversification avec moyens						
SYSTEMES DE CULTURES						Elevage
Cultures	maïs	coton	arachide	riz		lait
surfaces	2	3	0.5	5		
PB	200000	700000	138000	100000		2400000
CI	24000	300000	49000	192000		0
VAB	176000	400000	89000	92000		2400000
VAB Totales		2973000				
Amortissements		23000				
VAN		2950000				
salaires		0				
impôts et taxes		0				
Interets		0				
Revenu agricole		2950000				
RA/Actif		983333				
VAN/ha		280952				
VAN/Actif		983333				

Producteur 4 - Soutoure - Diversification avec moyens						
SYSTEMES DE CULTURES						Elevage
Cultures	maïs	mil/sorgho	arachide	riz		lait
surfaces	6	1	1	6.75		
PB	1500000	87500	160000	3000000		60750
CI	153000	33000	24000	1274000		0
VAB	1347000	54500	136000	1726000		60750
VAB Totales		3324250				
Amortissements		24000				
VAN		3300250				
salaires		200000				
impôts et taxes		0				
Interets		0				
Revenu agricole		3100250				
RA/Actif		620050				
VAN/ha		223746				
VAN/Actif		660050				

Dans la diversification avec moyens, l'importance de la diversification apparaît clairement. Les revenus agricoles par actif ainsi que la VAN/actif et par ha sont assez substantiels. Le producteur 3, malgré ses résultats médiocres sur le riz, parvient à des résultats respectables sur l'élevage (lait surtout) et les autres cultures de rente (coton et arachide). Ses productions de maïs sont aussi bonnes. Le producteur 4 obtient des résultats exceptionnels sur le riz. Son positionnement dans les aménagements et ses capacités de mobilisation d'équipement à temps opportun expliquent sans doute les résultats de ce type de producteur. (Source : enquêtes 2013)

7. Les aspirations et visions futures des exploitations familiales

Les difficultés de production dans les aménagements traversent la vision et les aspirations des différentes catégories d'exploitations. Malgré ces problèmes, les exploitations agricoles ne voient leur devenir que dans la production de riz¹⁷. La catégorie 1 des exploitations qui diversifient et disposent de moyens souhaite se spécialiser dans la riziculture : le riz peut régler leur problème et ces agriculteurs rêvent d'aller aux rizières avec une voiture. Au-delà de leur autosuffisance, ils souhaitent participer à l'atteinte de l'autosuffisance du pays en riz. En clair, si les problèmes d'aménagement sont réglés, ils vont investir plus dans le riz, en produisant aussi bien en hivernage qu'en contre-saison. Par contre si les problèmes persistent, ils vont plutôt développer l'élevage tout en travaillant plus sur le plateau.

¹⁷ La diversification va néanmoins demeurer même si les conditions de production du riz s'améliorent. Pour satisfaire les besoins d'alimentation de base, les producteurs vont certainement emblaver quelques hectares destinés à l'arachide (pour la sauce) et au maïs (pour le petit déjeuner).

Les exploitations agricoles de la seconde catégorie (diversification avec peu de moyens) aspirent à devenir de grands producteurs de riz en cas de réhabilitation des aménagements. Leur souhait serait non seulement de réinvestir dans l'agriculture mais aussi d'intéresser les jeunes à y investir. Ce sentiment est partagé par les producteurs de type 3 (monoculture du riz) qui souhaiteraient également accroître leurs superficies de riz. Face aux difficultés de produire sur le plateau, ce groupe souhaite néanmoins diversifier dans l'élevage et le commerce. Les plus démunies pensent que si la tendance des mauvaises performances dues à l'état des aménagements se poursuit, ils seront condamnés à s'adonner au commerce de bois et de produits forestiers et à la culture maraîchère de case.

La vision et les aspirations des jeunes sont en déphasage avec celles des chefs d'exploitation familiale. Les jeunes sont porteurs d'une vision de diversification dans le maraichage et l'élevage. Ils accusent la SODAGRI de privilégier la monoculture du riz et d'inciter les exploitations agricoles dans cette direction. Le second grief a trait à leur exclusion des organisations de producteurs. Ils pensent que leur intégration pourrait contribuer au « décollage du bassin ». En dépit de ces aspirations positives, un certain pessimisme transparait des discours des jeunes du fait d'un manque de perspectives : i) les troupeaux hérités par les parents sont entrain de disparaître du fait des échecs répétés dans la production du riz ; ii) les surfaces du plateau ont été sensiblement réduites par les aménagements ; iii) les jeunes ne sont pas affectataires dans les aménagements ; iv) l'émigration qui a constitué un moment la voie de sortie, n'est plus une option viable.

Les femmes désirent produire plus de riz dans les aménagements mais elles ne comptent pas abandonner le maraichage qui leur procure des revenus à des moments cruciaux. Les femmes sont adeptes d'une plus grande diversification de leurs activités (production de riz, maraichage, transformation). Elles aspirent également à une plus grande autonomie en équipement agricole et par rapport à l'accès au foncier. Actuellement elles dépendent des équipements de leurs maris ou fils pour les productions sur le plateau, ainsi que des terres mises à leur disposition par ces derniers. Afin de mieux assurer leur représentation, les femmes aspirent à avoir plus de responsabilité dans les instances de prise de décision, notamment au sein des OP.

Si toutes les catégories d'exploitations aspirent à produire plus de riz dans le futur, plusieurs obstacles empêchent, pour le moment, la réalisation de telles perspectives. En effet, le cadre institutionnel actuel est peu propice au développement de la riziculture irriguée avec les défaillances notées dans l'appui-conseil, la faiblesse des organisations de producteurs, l'absence d'un système approprié de financement de la production et la qualité médiocre des parcelles aménagées. Pourtant il existe un fort potentiel dont la mobilisation permettrait à une bonne partie de la population de s'en sortir, sous l'hypothèse d'une prise en compte des contraintes mentionnées ci-haut. Même si des réponses appropriées sont apportées à certaines de ces contraintes identifiées, la mise en œuvre des aspirations des producteurs se heurterait rapidement au caractère limité des superficies aménagées. Si la stratégie n'intègre pas un développement de toute la chaîne de valeur du riz ainsi que la pluriactivité des

exploitations agricoles familiales, des phénomènes de recompositions, d'émiettements et de consolidations vont s'opérer. Ceux-ci pourraient constituer pour certaines exploitations agricoles familiales à une limite objective à l'expansion.

8. Analyse du cadre institutionnel

La SODAGRI joue un rôle pivot dans l'environnement institutionnel du bassin de l'Anambé. Une de ses missions principales est l'appui-conseil aux producteurs et à leurs organisations. Plusieurs indices montrent que cette mission si importante pour le renforcement des moyens d'existence des producteurs est le maillon faible de la structure accompagnatrice. La compréhension de la mission, l'inadéquation des ressources humaines, les objectifs poursuivis et les stratégies qui en découlent, contribuent à des résultats en deçà des attentes de l'Etat et des populations.

La SODAGRI ne dispose pas d'une stratégie élaborée d'appui-conseil. Durant la mission, il ne nous a pas été possible de documenter un processus d'intervention par la demande ou une quelconque offre d'appui-conseil aux producteurs. Cette faiblesse pourrait expliquer pourquoi, malgré l'existence d'un budget de formation conséquent durant le projet PADERBA, la SODAGRI n'a pas été en mesure d'opérationnaliser son programme de formation des producteurs. De même, en dépit des problèmes aigus de mauvaises herbes dans les aménagements, il n'y a pas, à notre connaissance, d'initiatives de l'institution tendant à établir un partenariat avec la recherche afin d'engager un processus de recherche développement dans le sens de résoudre cette contrainte importante. Les fonctions d'intermédiation, de vulgarisation et surtout d'animation sont peu mises en œuvre.

Pour expliquer ses difficultés dans la mise en œuvre de sa mission d'appui-conseil, la SODAGRI met en avant la lettre de mission dans laquelle l'Etat lui assigne des objectifs précis. Les responsables de l'institution se plaignent souvent des objectifs macroéconomiques que leur fixe l'Etat, notamment dans le cadre du PNAR¹⁸ (sécurité alimentaire, autosuffisance en riz) alors que les producteurs poursuivent des objectifs parfois divergents. « On nous juge sur les résultats d'autres » se plaint un des agents.

Cette compréhension particulière de sa mission notamment dans ses objectifs quantitatifs, induit la SODAGRI à adopter parfois des stratégies qui impactent négativement sur les petits producteurs. La gestion des parcelles en est un exemple révélateur. L'obsession de la SODAGRI pour la mise en valeur des parcelles aménagées la conduit à procéder à des affectations irrégulières qui installent l'anarchie dans le bassin et empêchent parfois des ayants-droits de produire. C'est le cas lorsque la SODAGRI prête des parcelles à des individus pour la contre-saison alors qu'elle ne s'assure pas du respect du calendrier culturel. Le chevauchement sur l'hivernage empêche à l'affectataire une mise en valeur pendant la principale saison. C'est aussi le cas lorsque la SODAGRI décide seule d'orienter les agro-

¹⁸ Le Programme National d'autosuffisance en riz assigne à l'Anambé une production annuelle de 30000 T pour l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz en 2018.

business vers des espaces « difficiles » pour les amener à les réhabiliter, en dépit des préaccords conclus par des petits producteurs désirant contractualiser avec les grands exploitants.

La SODAGRI n'est pas étrangère à la situation délétère qui règne dans le mouvement paysan avec la cohabitation entre la FEPROBA, ses Unions hydrauliques et les sections villageoises créées par la SODAGRI en réponse au différend avec la FEPROBA. Elle est également impliquée dans la situation du crédit Baay Faal de 300 millions de FCFA restés impayés. En réalité, c'est le désir de trouver des producteurs capables de mettre en valeur les terres aménagées du bassin, de rentabiliser ainsi les investissements réalisés et de satisfaire les objectifs quantitatifs fixés par l'Etat qui explique certaines décisions de la structure accompagnatrice.

La qualité des ressources humaines pour conduire une mission d'appui-conseil fait défaut au niveau de la SODAGRI. Le dispositif n'est pas adéquat et peu de conseillers ont le profil approprié pour mener à bien cette mission d'appui-conseil (formation, animation, vulgarisation, intermédiation, etc.) (SODAGRI, 2012).

La FEPROBA dont la mise en place a été inspirée et facilitée par la SODAGRI, ne répond pas encore pleinement aux besoins et aspirations de ses mandants. Sa faiblesse institutionnelle notoire constitue un handicap majeur. Le diagnostic institutionnel de la FEPROBA avait relevé des faiblesses dans la gestion administrative et technique aggravées par l'inexistence de personnel technique et l'insuffisance du renforcement des capacités des acteurs. A ce propos, les dirigeants de la fédération ont exprimé de façon récurrente des besoins immenses de renforcement de capacités afin d'acquérir les moyens de répondre aux demandes des producteurs.

Si la FEPROBA a réussi à assumer plus ou moins correctement ses fonctions de plaidoyer et de représentation, de fortes insuffisances persistent dans la délivrance de services clés aux membres (appui-conseil, intermédiation, renforcement de capacités, gouvernance foncière, financement, etc.). Une professionnalisation, des échanges plus réguliers avec les autres structures constitutives (Unions, GIE) et des services rendus aux membres de façon régulière, tels sont les éléments essentiels pour une redynamisation des OP en général, de la FEPROBA en particulier.

Des ONG et autres partenaires au développement, en partenariat avec la SODAGRI et la FEPROBA, contribuent à atténuer certaines défaillances évoquées ci-avant. L'ONG VECO Sénégal a joué un rôle clé dans le redémarrage des discussions en vue de trouver une solution à la crise organisationnelle que traversent les différents acteurs du bassin. Une feuille de route a été élaborée et un consultant est entrain d'accompagner sa mise en œuvre. La FAO a apporté sa collaboration tout en conduisant un projet de sécurité alimentaire avec des producteurs sous l'égide de la FEPROBA. L'Agence régionale de développement (ARD) de Kolda, grâce à un financement de la coopération espagnole appuie des producteurs dans le secteur G et s'est engagée à supporter les initiatives des femmes dans la transformation du riz étuvé. D'ailleurs, des études sont en cours pour l'installation d'une unité de transformation de riz étuvé à Soutouré. L'UICN accompagne les populations locales dans

l'amélioration du système de gouvernance des barrages et des aménagements à travers la mise en place et l'animation d'une plateforme des acteurs de l'eau et du foncier pour prévenir et lutter contre les conflits fonciers, la vulgarisation des outils de gestion du foncier (POAS) et le plaidoyer pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs dans les différentes phases de conception, de réalisation et d'exploitation des périmètres irrigués.

Compte tenu du rôle stratégique que doivent jouer les conseils ruraux dans le pilotage du développement économique local et les fortes attentes liées aux aménagements hydro-agricoles, il est impératif que ces organes locaux assument pleinement leurs fonctions et attributions. Le fonctionnement des conseils ruraux s'est nettement amélioré ces dernières années même beaucoup de faiblesses existent notamment dans leurs capacités humaines, techniques et financières. Malgré sa particularité, la gestion du foncier aménagé doit mobiliser pleinement les conseils ruraux concernés par l'emprise des barrages de Niandouba et Confluent. La gestion du foncier doit être une partie intégrante de leurs stratégies de développement. L'adoption des POAS comme outil de gestion et d'aménagement des terres et l'établissement des livrets fonciers sur la base des délibérations devraient constituer quelques unes de leurs priorités. Les conseils ruraux doivent surtout veiller au fonctionnement adéquat des commissions domaniales afin de rendre opérationnels le suivi et l'évaluation de la mise en valeur des parcelles.

Parmi les intervenants qui renforcent ou affaiblissent les moyens d'existence des producteurs, nous pouvons noter les fournisseurs d'intrants et de crédits. La SEDAB est présente dans la zone et fournit semences et engrais aux producteurs. Malgré cette présence, des retards sont souvent notés dans la mise en place des intrants. La raison principale est liée aux subventions et par conséquent aux lenteurs administratives dans le processus de décision sur le montant de la subvention, l'attribution des quotas aux fournisseurs, la mise en place effective des produits. Vu la précocité de l'hivernage au Sud du Sénégal, tout retard serait préjudiciable à la production car les intrants finissent au marché de Diaobé dans la mesure où les producteurs sont conscients que des intrants qui arrivent en fin juillet/Août ne peuvent plus servir dans les champs.

Les fournisseurs de crédits se sont presque tous retirés des opérations dans l'Anambé en dehors d'opérations marginales avec quelques producteurs disposant de garanties réelles ou bénéficiant de la confiance de la CNCAS. Les nombreux défauts de paiement nécessitent d'analyser la question du crédit en profondeur afin de comprendre les raisons de cet état de fait. Un forum a été organisé récemment par la SODAGRI et la FEPROBA en vue de la relance du crédit dans le bassin. Il est probable que la CNCAS revienne mais si la question du crédit n'est pas abordée de façon globale, les initiatives engagées risquent de connaître le même sort que les tentatives antérieures. Le crédit ne peut être dissocié des fonctions de commercialisation et d'appui-conseil. Il faut s'assurer que la production est menée dans de bonnes conditions (bon état des aménagements) et bénéficie de l'accompagnement de la SODAGRI, que les producteurs disposent de marchés pour écouler leurs produits et que la transaction est verrouillée par l'interface tripartite OP, Financeurs, Commerçants.

On ne peut clore cette section sur le cadre institutionnel sans mettre en exergue le marché de Diaobé. Celui-ci offre aujourd'hui, de par sa situation et son dynamisme, de nombreuses opportunités aux producteurs. La situation de Diaobé procure aux femmes l'occasion de conduire certaines activités de diversification et d'écouler leurs produits chaque semaine à Diaobé. La transformation de la pâte d'arachide, le riz étuvé, le maraichage sont autant d'activités aux mains des femmes, mais facilitées par la proximité du marché hebdomadaire de Diaobé.

9. Conclusions et recommandations

La faiblesse de la production et de la productivité et la faible capacité de remboursement du crédit ressortent comme une marque principale des exploitations agricoles de l'Anambé. Cette situation est la résultante de trois contraintes principales :

- Physiques : fonctionnalité des aménagements ; maîtrise de l'eau ; mauvaises herbes.
- Techniques (équipement) : Insuffisance ; mauvaise qualité ; faible accès.
- Organisationnelles : quasi inexistence d'un appui conseil (formation, animation, intermédiation, etc.) avec comme conséquences le manque de formation des producteurs (ITK) ; la faiblesse des organisations de producteurs.

L'Etat du Sénégal, à travers la Stratégie nationale de développement économique et sociale (SNDES), fixe deux objectifs spécifiques à l'agriculture : i) augmenter la production et améliorer la productivité agricole ; ii) améliorer le système de pilotage du sous-secteur agricole. L'amélioration du pilotage du système se fera notamment par le renforcement du dialogue entre l'Etat, les organisations professionnelles et les autres acteurs ainsi que le renforcement des capacités d'intervention des structures d'accompagnement. Il y a là une formidable opportunité à saisir pour l'opérationnalisation du dialogue sur les politiques et le renforcement de structures comme la SODAGRI dans le sens de la prise en charge des besoins des producteurs.

Comme indiqué dans la section 8, la SODAGRI a de la peine à harmoniser les objectifs macro-économiques de l'Etat avec ceux des producteurs du bassin. En plus, elle a une compréhension assez restrictive de sa mission et des moyens d'atteinte des objectifs fixés. En outre, le dispositif d'appui-conseil est inadéquat. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de:

- Sensibiliser l'Etat à élaborer de façon inclusive la 6^e Lettre de mission de la SODAGRI en associant les élus locaux, la FEPROBA et certains partenaires stratégiques ;
- sensibiliser le leadership de la SODAGRI sur la nécessité d'opérer une rupture sur son mode d'intervention ;
- accompagner la SODAGRI à mettre en place un dispositif de conseil agricole adapté ;
- recruter un personnel adéquat ou renforcer la collaboration avec l'ANCAR dans le domaine du conseil agricole ;

- responsabiliser une structure interpellatrice pour un « backstopping » des dirigeants de la SODAGRI ;
-

Le Projet de développement agricole en réponse à la crise alimentaire mondiale qui devrait être financé par la Banque Mondiale et la Coopération espagnole pour la réhabilitation de 3180 ha dans le bassin de l'Anambé, l'aménagement de 200 ha de vallées dans la région de Kolda, la dotation en équipements agricoles¹⁹ et le financement d'un système de commercialisation, n'apporte aucune réponse aux préoccupations évoquées ci-dessus. Or, sans une prise en compte sérieuse de ces problèmes, les efforts entrepris finiront comme par le passé par une grosse désillusion.

La question de la subvention sur les semences et sur les engrais mérite une attention particulière²⁰. En réalité l'arrivée tardive de ces intrants constamment décriée par les producteurs est simplement due à la prise de décision tardive sur la subvention et à une prise en compte insuffisante du calendrier cultural des régions Sud. Même si les distributions démarrent par cette partie, les retards notés ces dernières années ne sont pas acceptables. Il serait peut être utile d'engager un plaidoyer auprès des décideurs pour une bonne préparation de la campagne agricole. Le projet USAID/PCE a déjà mené plusieurs actions dans le sens d'attirer l'attention de l'Etat sur la gestion des mécanismes de subventions et de distribution des engrais. Une autre mesure d'atténuation consisterait à renforcer les producteurs de semences afin de rapprocher davantage le produit des utilisateurs.

La faiblesse du capital social dans la zone de l'Anambé est une donnée assez particulière. Il en est de même de l'importance des défauts de paiement (accumulation d'impayés). Même si de multiples explications sont souvent avancées, il reste que ces deux questions méritent un approfondissement. En attendant, il faudrait au moins envisager trois actions :

- Tirer les leçons des expériences passées (Financement BAD avec crédit revolving, crédit Baay Faal ; gestion équipements par la SODAGRI).
- Repenser le financement de la production en proposant un financement alternatif de chaîne de valeur. Le mécanisme devrait impliquer les OP, la CNCAS, les commerçants et la SODAGRI. Cette expérience pourrait être menée sous forme de test dans une Union hydraulique avec un accompagnement des acteurs durant la phase test. Le nouveau projet financé par la Banque mondiale pourra servir de réceptacle à cette expérience.

¹⁹ Rien n'est dit sur la gestion des équipements agricoles. Or la SODAGRI a démontré ses limites dans la gestion économique de ce type d'équipement. Le comportement de « fonctionnaire » de ses agents chargés de gérer ce matériel a été fortement décrié par les producteurs. Il n'était pas rare de voir le préposé au matériel arriver au bureau vers 8h 30, s'occuper de ses problèmes administratifs avant de se rendre compte qu'il faut aller à Diobé chercher du carburant pour démarrer les activités de labour après 10h. Durant tout ce temps, les producteurs attendent...

²⁰ La question du ciblage doit également être traitée. La SODAGRI reconnaît les pressions des gros producteurs pour accéder prioritairement aux produits subventionnés alors que les petits producteurs devraient être la principale cible des subventions.

- Partager l'expérience de la SODEFITEX dont le modèle est perçu par les producteurs comme une réussite.

Diverses organisations interviennent dans le bassin de l'Anambé (SODAGRI, ARD, VECO, UICN, SEDAB, CNCAS, FAO) en appui aux producteurs de riz, avec parfois des objectifs et des logiques d'intervention différents. Il serait peut-être utile d'animer une plateforme des acteurs du bassin de l'Anambé intégrant les organisations de producteurs et les collectivités locales. Une entrée possible serait par la restructuration des OP ou alors par le processus de financement des chaînes de valeurs.

Nous avons vu que la gestion du foncier aménagé pose d'énormes problèmes. Afin de les résoudre et de favoriser ainsi une plus grande transparence, il serait utile de conduire les activités suivantes :

- Cartographier les attributaires et utiliser l'outil SIG pour une maîtrise de la situation à temps réel des aménagements;
- Former les membres des commissions domaniales des Communautés Rurales, les membres des bureaux des Unions et de la FEPROBA, et des agents de la SODAGRI.
- Doter ces différentes entités d'un ordinateur et de la base de données ainsi constituée.
- Rendre possible une animation régulière ainsi qu'une mise à jour régulière.

Enfin, la question genre devrait être prise en charge aussi bien par la SODAGRI que par les organisations de producteurs. Nous avons vu que le foncier aménagé est inaccessible aux jeunes alors que les femmes sont également discriminées mais à un degré moindre. Les jeunes sont également marginalisés par la SODAGRI et la FEPROBA. Des pesanteurs sociales sont avancées pour expliquer pourquoi, en assemblée, les jeunes ne revendiquent pas leur place (ce qu'ils font en privée). La SODAGRI devrait être formée dans l'approche genre et accompagnée un moment dans ce domaine.

10. Recommandations à l'endroit de GWI

Tableau 3: Axes prioritaires d'intervention de GWI

Axe d'intervention	Justification	Conditions organisationnelles et techniques	Acteurs à impliquer et rôles	Résultats attendus
1. Sensibiliser l'Etat par rapport au mandat et aux capacités de la SODAGRI	Décalage entre objectifs macro et stratégies locales ; nécessaire renforcement capacités SODAGRI ;	Partage du diagnostic avec Ministère et SODAGRI ; échanges sur solutions ; note politique ?	Ministère de l'agriculture, DG SODAGRI	Meilleure connaissance des enjeux ; feuille de route pour renforcer capacités SODAGRI
2. Engager un plaidoyer pour une meilleure préparation de la campagne et une meilleure efficacité des subventions	Retards dans la préparation des campagnes préjudiciables aux producteurs ; urgence pour action	Participer au débat en cours ; contribuer en se basant sur connaissance des conditions locales	OP nationales, USAID/PCE	L'Etat prend des dispositions qui résolvent ce problème
3. Conduire une recherche sur les défauts de paiement et le capital social	Beaucoup d'à priori sur ces questions ; facteurs culturels ? économiques ? sociaux ?	S'attacher les services d'un consultant	Organisations de producteurs, acteurs locaux, SODAGRI	Une meilleure connaissance des raisons des défauts de paiement et de la faiblesse du capital social
4. Tester un financement alternatif chaîne de valeurs	Echec des mécanismes de financement traditionnel	Créer des alliances avec des spécialistes de la question	VECO, USAID/PCE MAER, BM Autres ONG	Un schéma de financement efficace est mis en place
5. Animer une plateforme des acteurs autour du bassin	Les principaux intervenants (ARD, VECO, IUCN, SODAGRI) se parlent peu alors qu'ils s'adressent à la même cible avec parfois des discours contradictoires. Animer des rencontres régulières avec ces intervenants en présence des producteurs (FEPROBA) sur des thèmes préalablement identifiés serait très bénéfique. Les problèmes soulevés dans ce rapport peuvent être un point de départ	Convaincre partenaires, 1 Responsable animation	Intervenants, OP, Elus, SODAGRI	Rencontres régulières de concertation

6. Assurer la transparence et l'animation autour de la gestion foncière des parcelles aménagées	Nécessité d'une gestion plus transparente et plus efficace des parcelles aménagées	Spécialiste SIG et base de données ; partenaires engagés et prêts à collaborer	Commissions domaniales CR, OP, SODAGRI, autres	Des parcelles géo-référencées ; info accessible aux principaux acteurs à partir d'un ordinateur
7. Faire un plaidoyer pour une meilleure prise en compte des aspects genre	Les femmes sont marginalisées ; les jeunes sont absents.	Bien organiser l'argumentaire ; mettre en place une stratégie	SODAGRI, FEPROBA, CR	Les aspirations des femmes et des jeunes entièrement prises en compte

Source : Hathie et al, 2013

Bibliographie

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Situation Economique et Sociale du Sénégal, Edition 2011. Février 2013.
- Fall, A. A. et A. Cissé. Diagnostic de la filière riz dans le bassin de l'Anambé et analyse de situation socio-économique des membres de la FEPROBA, VECO SENEGAL, 53 pages, 2011.
- Fall, A.A. Auto-évaluation des activités des membres de la FEPROBA et des programmes d'appui pour la campagne 2011, FEPROBA, Rapport Final, Mars 2012.
- Faye J., Ba C. O., Dièye P. N., et M. Dansokho, 2007. Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006). Rapport première phase RuralStruc, Banque Mondiale/ASPRODEB, 224 p.
- Hathie I., Ba C. O., Diagana B., Dièye, P. N., « L'agriculture face aux défis de la transition démo-économique », Ruralstruc Sénégal, IPAR, Note de synthèse n°2, 2011.
- Ministère de l'Agriculture (MA), « Cadre stratégique décennal du secteur de l'agriculture au Sénégal, 2011-2020 » Vol.1 – Diagnostic, Vision, Stratégie. Rapport final, 2011.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), Conseil Interministériel sur le développement de la riziculture du 31 juillet 2012, Matrice d'actions du programme national d'autosuffisance en riz (2012-2018), Août 2012.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH). « Revue des dépenses publiques dans les sous secteurs de l'agriculture et de l'élevage », Rapport final, Août 2005.
- Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal : Rapport national sur la compétitivité du Sénégal, Avril 2011.
- République du Sénégal. Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale. SNDES 2013-2017. Novembre 2012.
- République du Sénégal. Programme National d'Investissement Agricole (2010). Plan d'Investissement 2011-2015.
- Samaké, O. « Audit des parcelles aménagées du bassin de l'Anambé: Restructuration et relance de la production », 2012, 60 pages.
- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) : Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces dans le bassin de l'Anambé, Avril 2012.
- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) : Aménagement du bassin de l'Anambé – Phase II, Etudes complémentaires et plan directeur du bassin de l'Anambé : Résumé du plan d'aménagement hydro-agricole, 15 p., Nov. 1993
- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) : Aménagement du bassin de l'Anambé – Phase II, Etudes complémentaires et plan directeur du bassin de l'Anambé – Plan Directeur, 121 pages, Février 1994
- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) : Aménagement du bassin de l'Anambé – Phase II, Etudes complémentaires et plan directeur du bassin de l'Anambé – Addendum au Plan Directeur, 37 pages, Mai 1994

ENCADRE 4: La Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé

« Ce n'est pas le producteur qui a senti la nécessité de s'organiser, mais c'est la SODAGRI qui, dans son désengagement du secteur marchand, a incité à monter l'organisation »

- Créée le 25 Juillet 2000 avec l'appui et avec la bénédiction de la SODAGRI ;
- Depuis sa création son président est Landing Diémé.
- Elle compte aujourd'hui 3254 personnes physiques ; 4 unions hydrauliques composées de GIE et de sections villageoises ; six (6) secteurs et quatre (4) stations de pompage
- 2001 : adhésion au CNCR et à l'ASPRODEB

Mission

- Pallier les effets du désengagement de la SODAGRI ;
- Jouer le rôle d'interface, assurer l'intermédiation entre les producteurs et la SODAGRI et entre les producteurs et les autres prestataires de service ;
- Porter des actions de plaidoyer et de négociation pour le compte des producteurs face à leurs partenaires (collectivités locales, SODAGRI, fournisseurs d'intrants et de crédits ;
- Assurer la formation et le renforcement des capacités des membres ;
- Gérer et développer le partenariat

Faiblesses

- Pas de répartition claire des rôles et des responsabilités entre la Fédération et ses unions ;
- Pas de documents de programme ;
- Pas de manuel de procédures ;
- Pas de renouvellement régulier des organes ;
- Faible présence des jeunes et des femmes dans les instances de décision de la fédération

Différents partenaires : par ordre d'importance selon 3 membres du bureau de la fédération

- 1-La SODAGRI (qui a inspiré, encadré et soutenu la fédération depuis le début ; qui a construit le siège actuel de la FEPROBA) ;
- 2-Le CNCR avec qui elle partage la même vision
- 3- L'ASPRODEB (idem CNCR)
- 4-L'UICN (POAS)
- 5-L'ARD importance dans le renforcement des capacités des acteurs et la restructuration
- 6-FAO (en fin de programme)
- 7-VECO : une place spéciale : a fait venir la FAO et l'ARD qui ont initié des actions de relance de la production dans l'Anambé
- 8-CNCAS : en raison du niveau élevé de crédits impayés, elle a refusé de renouveler les crédits depuis quelques années. Ce qui augmente les difficultés de mise en valeur des aménagements.

ENCADRE 5 : QUELQUES RECITS

« *La CNCAS a octroyé directement des crédits aux producteurs sans la fédération et le suivi n'a pas été assuré par la SODAGRI ; c'est ce qui explique toutes les difficultés* ». Le président de la Fédération

« *La SODAGRI veut tout faire et ne veut pas responsabiliser les organisations paysannes ; elle veut prendre la place des OP* ». Un responsable de la Fédération

« *La SODAGRI est comme quelqu'un qui vous guide dans une nuit noire avec une torche très éclairante et qui coupe la lumière à chaque fois que vous voulez retrouver le chemin* ». Un leader paysan Anambé.

« *Nous sommes malades, notre médecin est malade et, malheureusement le médecin ne sait pas qu'il est malade* ». Un responsable de la fédération
Nous = les producteurs ; le médecin = la SODAGRI

« *On a eu de l'argent pour la formation des producteurs mais on n'a pas pu les former ; les 850.000.000 du PADERBA ont été retournés à la BAD.* » Un agent de la SODAGRI

« *Toutes les difficultés en 2005-2006 sont nées de l'idée générale véhiculée par certains que les autochtones ne peuvent pas rentabiliser les aménagements et qu'il fallait faire venir des allochtones ; c'est ce qui a amené le projet d'installation des « Baye Fall » et des privés.* » Un paysan de l'Anambé.

« *La tension entre nous et la SODAGRI est venue du fait que la Société a voulu contourner les OP en mettant en place des coopératives et des sections villageoises.* » Un responsable de la Fédération

Tableau A1 : Phase d'aménagement et distribution des surfaces aménagées par secteur

Phases	Surfaces aménagées (ha)	Secteurs	Surfaces aménagées (ha)
Phase I : irrigué	1365	Secteur 1	285
Phase I : pluvial	415 *	Secteur 2	1080
Phase II : irrigué	2815	Secteur 3	415 *
Phase III : irrigué	820	Secteur 4	825
		Secteur 5	1340
Total irrigué	5000	Secteur G	1180
Total pluvial	415	Ext. Secteur 2	290

Source : SODAGRI : Aménagement du bassin de l'Anambé – Phase II

Etudes complémentaires et plan directeur du bassin de l'Anambé : Résumé du plan d'aménagement hydro-agricole – Nov. 1993

* Système pluvial, pas de système de pompage

Tableau A2. Superficies exploitables, emblavées et en riz

Années	Superficies emblavées	Superficie exploitable	superficies riz (ha)	Intensité culturale	Production riz (tonnes)
85	723	1365	723.0	53%	2577
86	811.25	1365	811.3	59%	3119
87	990.25	1365	990.3	73%	3896
88	776.25	1365	776.3	57%	3297
89	1150	1365	1150.0	84%	4175
90	1015.69	1365	1015.7	74%	2552
91	674	1365	674.0	49%	1302
92	313	1365	223.0	23%	780
93	876	1365	771.0	64%	1242
94	1064	1365	883.0	78%	2800
95	740	1365	610.0	54%	2013
96	1296	1365	1126.0	95%	2173
97	1344.31	1365	1268.0	98%	3126
98	1078.75	1365	960.0	79%	3361
99	2635	4180	2485.0	63%	12425
00	2392	4180	2273.0	57%	8183
01	1665	4180	1517.0	40%	3186
02	515	4180	255.0	12%	637
03	996.31	4180	692.3	24%	2,741.00
04	1241.95	4180	1103.7	30%	5155
05	2315.74	4180	2054.4	55%	9644
06	1118.17	4180	928.2	27%	2290.45
07	3371.1	4180	2500.7	80.65%	9812.45
08	1913	4180	1760.0	45.77%	12360
09	3301.55	4180	2942.9	78.98%	19138

Source : SODAGRI, 2009

Tableau A3. Les capitaux et actifs clé par catégorie de producteurs

<ul style="list-style-type: none"> • Type 1: diversification avec moyens <ul style="list-style-type: none"> – Accès au foncier sur le plateau – Accumulation progressive (troupeau) grâce à l'agriculture pluviale; possibilité de fumer les champs – équipement par le biais du programme agricole et par la SODEFITEX; recours à la main d'œuvre saisonnière – Exploitation opportunités dans les parcelles aménagées; – Meilleur accès aux tracteurs et moissonneuses – Envoi membres exploitations en émigration à l'étranger et retour sur investissement – Actuellement élevage et émigration financent l'agriculture notamment le riz – Scolarisent plus leurs enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Type 2: diversification sans moyens <ul style="list-style-type: none"> – Accès au foncier sur le plateau – Sous-équipement et contrainte de main d'œuvre; – problème de financement (pas de troupeau); – Faible capacité d'exploitation des parcelles aménagées – Difficulté accès aux tracteurs et moissonneuses même quand on peut payer (préférence pour les gros) – Faible capacité d'autofinancement: Epargne sur pieds (petits ruminants) pour financer une parcelle de riz – Rôle crucial des femmes: maraichage et transformation (pâte d'arachide, riz étuvé)
<ul style="list-style-type: none"> • Type 3: monoculture riz sans moyens <ul style="list-style-type: none"> – Pas de foncier sur le plateau – problème de financement (pas de troupeau); – Faible capacité d'exploitation des parcelles aménagées – Difficulté accès aux tracteurs et moissonneuses même quand on peut payer (préférence pour les gros) – Faible capacité d'autofinancement: Epargne sur pieds (petits ruminants) pour financer une parcelle de riz – Rôle crucial des femmes: maraichage et transformation (pâte d'arachide, riz étuvé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Type 4: spécialisation en riziculture <ul style="list-style-type: none"> – Choix de se spécialiser sur le riz – Exploitation de 10 à plus de 100 ha de surfaces aménagées; – Accès au financement bancaire ou à d'autres financements (marabouts, commerçants) – Possèdent des équipements (tracteurs et moissonneuses) ou ont un accès privilégié – Sont exposés aux problèmes des aménagements (défaut de planage, non maîtrise eau) avec risques élevés de pertes – Sont peu nombreux et proviennent de l'extérieur de la région

Source : Enquêtes 2013

Tableau A4. Liste de présence à la réunion locale de restitution de l'étude

Prénom Nom	Fonction / village	Contacts
Alioune Bousso BA	Président délégation spéciale de la CR de Kandia	77 648 35 57
Sellou DIALLO	Union secteur G	77 698 87 52
Landing DIEME	Président FEPROBA	77 543 82 47
Moustapha SAMBOU	Animateur FAO	77 551 84 01
Malang SANE	Section villageoise Anambé	77 081 85 93
Abdourahmane GANO	Chef de village de Anambé	77 461 80 97
Ousmane BALDE	Coopérative des jeunes de Anambé	77 204 55 12
Amadou MBALLO	Chef de village Mballoconda	77 524 02 08
Boubacar MBALLO	Section villageoise Anambé	77 345 20 15
Sana GANO	GIE dembalaw	77 662 17 18
Bassirou BALDE	Chef de village de soutouré	77 636 16 75
Amadou Yaya DIALLO	GIE Anambé 4	Néant
Lama BALDE	FEPROBA	77 672 33 43
Amadou CAMARA	Président Union secteur 4	76 297 55 97
Issa BALDE	Président Union secteur 5	70 308 47 30
Bory KANDE	Président Union secteur G	77 505 86 57
Mahmouh NDIAYE	CPA SODAGRI	77 605 59 41
Mamadou Dian DIALLO	Comité de gestion du matériel agricole du Bassin de l'Anambé	77 652 10 84
Dominique A DIEDHIOU	Volontaire de l'Agriculture soutouré	77 711 55 47
Biyaye SONKO	Membre Union secteur 4	77 165 26 45
Bassy BALDE	Section villageoise soutouré	77 109 99 97
Boubacar DIALLO	GIE Dialloconda	77 202 96 97
Hamady BOIRO	GIE Afia soutouré	77 320 55 84
Fatoumata BALDE	Union secteur 4	77 655 59 03
Mariama DIALLO	Union secteur 4	-
Assy DIALLO	GIE Médina Thierno	-
Moctar SABALY	CR saré coly sale	77 165 26 58
Bouya SABALY	Productrice Anambé	-
Hamadou KANDE	Radio tewdou fm	77 293 95 87
Mouhamadou lamine BA	SODAGRI	77 167 49 17
Mamadou DIAO	Maire de Kounkané	77 357 71 11
Thierno MBALLO	Productrice	70 389 53 63
Amara DIAME	GIE dembomballo	70 768 30 42
Abdou aziz NIANG	SODEVOL	77 565 83 10
Daouda BALDE	Président CR Kandiyaye	77 636 08 83
Mamadou BALDE	Président CR Saré Coly SALLE	77 658 91 32
Keita BALDE	FEPROBA	-
Sény CAMARA	Producteur Anambé	77 483 66 64
Mamadou GANO	Producteur Anambé	77 816 85 77
Chérif GANO	Producteur Anambé	77 944 52 28
Aliou GANO	Producteur Anambé	77 349 79 06

Annexe A5. Calendrier des activités de la mission d'approfondissement

Mission de terrain : Séjour 1 – du 11 au 15 avril 2013

Mercredi 10 avril 2013 : voyage Dakar - Tambacounda

Programme des rencontres

Jour 1 : jeudi 11 avril 2013

- Rencontre avec la SODAGRI
 - o Personnes rencontrées : Oumar Ly, chef division appui au développement rural ; Mahmoud Ndiaye chargé de la production animale ; Mme Mané Ndeye Khady Touré
- FEPROBA
 - o Personnes rencontrées : Landing Diémé, Sidy Diallo, Lama Baldé

Jour 2 : vendredi 12 avril 2013

- Focus group à Soutouré
 - o Carte sociale avec 13 personnes du village (8 hommes, 5 femmes)
- Entretiens individuels (4 producteurs dont une productrice)

Jour 3 : Samedi 13 avril 2013

- Groupe 1 : Latyr/Kama
 - o Focus group à Mballo Counda Thierno (carte sociale) + profil historique
 - o Entretiens individuels
- Groupe 2: Ibrahima/Modou
 - o Focus group à Anambé (carte sociale) + profil historique
 - o Entretiens individuels

Jour 4 : Dimanche 14 avril 2013

- Focus groupes par catégories d'exploitation et par zone : (village de Anambé : trois groupes)
 - o Aspirations et visions
 - o Caractérisation des stratégies

Jour 5 : Lundi 15 avril 2013

- Focus groupes par catégories d'exploitation et par zone : (village de Mballo Counda Thierno: deux groupes; village de Anambé : un groupe)
 - o Aspirations et visions
 - o Caractérisation des stratégies

Mardi 16 avril 2013 : voyage Tambacounda – Dakar

Mission de terrain : Séjour 2 – du 21 au 25 avril 2013

Samedi 20 avril 2013 : voyage Dakar - Tambacounda

Programmes des rencontres

Jour 6 : dimanche 21 avril 2013

- Focus jeunes – village de Soutouré - Ibrahima/Modou
- Focus femmes – village de Soutouré – Latyr/Kama

- Entretien individuel Soutouré / Profil historique
- Focus jeunes – village de Anambé - Ibrahima/Modou
- Focus femmes – village de Anambé – Latyr/Kama
- Entretien individuel Anambé /profil historique

Jour 7 : lundi 22 avril 2013

- Cérémonie d'ouverture du forum de l'Anambé
- 4 Etudes de cas : trois à Anambé et un à Soutouré
- Travaux de groupes du forum
- Entretien avec représentant CNCAS

Jour 8 : mardi 23 avril 2013

- Deux études de cas à Soutouré
- Entretien avec Président Union Secteur 5
- Restitution des travaux du forum de Anambé

Jour 9 : mercredi 24 avril 2013

- Entretien individuel (grand producteur à Kabendou)
- Compléments d'informations à Mballocounda
- Préparation de la restitution

Jour 10 : jeudi 25 avril 2013

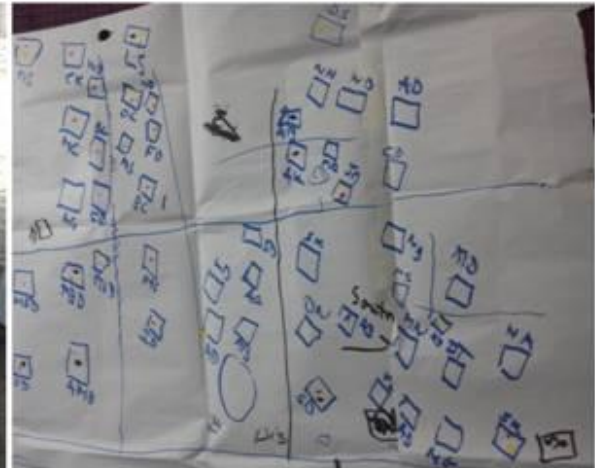
- restitution

vendredi 26 avril 2013 : voyage Tambacounda - Dakar

Quelques photos de la mission d'approfondissement



Exercice Carte sociale à Soutouré (groupe mixte) --- Ci-dessous (à droite) carte sociale à Anambé



Séance de restitution

